



**INSTRUMENT EUROPÉEN
DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT**

MAROC

**DOCUMENT DE STRATÉGIE
2007 - 2013**

Table des Matières

	<u>Page</u>
0. SOMMAIRE	3
1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'UE.....	4
2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	6
3. ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS	8
3.1. Situation politique	8
3.2. Situation économique	11
3.3. Réformes structurelles.....	14
3.4. Situation sociale	15
3.5. Situation environnementale.....	17
3.6. Questions transversales	18
4. PROGRAMMES DE COOPERATION	18
4.1. Programmes communautaires	18
4.2. Etats Membres.....	20
4.3. Autres bailleurs	21
4.4. Coordination de la Coopération au Développement	21
5. REPONSES STRATEGIQUES DE L'UE	22
5.1. Principes et objectifs généraux.....	22
5.2. Priorités et objectifs spécifiques de la coopération pour la période 2007-2013..	23
5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments de la PEV	27
Annexe 1: Informations de Référence	29
Annexe 2: Profil environnemental du pays.....	30
Annexe 3: Matrice des bailleurs de fonds.....	35
Annexe 4: Analyse économique.	36
Annexe 5: Abréviations et acronymes	41

0. SOMMAIRE

Le Royaume du Maroc est un partenaire privilégié de l'Union Européenne (UE). L'UE constitue le premier marché pour les exportations du Maroc; elle est aussi le premier investisseur extérieur public et privé du Royaume, ainsi que son premier marché touristique. En outre, le Maroc contribue à la sécurité d'approvisionnement de l'énergie de l'UE en tant que pays stratégique de transit pour le gaz algérien et exportateur d'électricité vers l'Espagne. Les échanges humains ne cessent de se multiplier: l'UE constitue la première destination des travailleurs migrants marocains et un nombre croissant d'européens choisissent le Maroc comme lieu de villégiature, voire de résidence. Les échanges professionnels connaissent également une augmentation continue.

L'Accord d'association, entré en vigueur le 1er mars 2000, constitue le cadre juridique des relations entre l'Union européenne et le Maroc. Outre la mise en place graduelle d'une zone de libre échange, il prévoit de nombreux domaines de coopération en matière politique, économique, sociale, scientifique et culturelle.

Depuis 2004, et en complément au processus de coopération euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995, l'Union européenne a mis en place **la Politique Européenne de Voisinage (PEV)** qui établit un nouveau cadre de relations entre l'Union européenne et ses voisins de la Méditerranée du Sud. La PEV prend acte de l'interdépendance croissante entre l'Union Européenne (UE) et ses voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Sur la base de valeurs communes, la PEV vise à l'approfondissement du partenariat afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires à la création d'un espace de prospérité et de stabilité. Dans ce nouveau contexte, le Maroc a fait partie des premiers pays de la Méditerranée à signer un Plan d'Action Voisinage avec l'UE.

Une meilleure gouvernance, une promotion effective de la démocratie et du respect des droits de l'Homme constituent des objectifs essentiels dans la politique extérieure de l'Union Européenne. A ce titre, le Royaume du Maroc partage pleinement cette vision politique d'ensemble, vision qui soulève de nouveaux défis politiques, économiques, sociaux, voire culturels. Le Maroc poursuit un processus de démocratisation et de consolidation de l'Etat de Droit, considéré comme le plus avancé dans la zone.

Néanmoins, la croissance économique reste encore trop faible pour réduire simultanément le chômage et la pauvreté, qui affectent directement plus de 9% et 14% de la population, respectivement. De fait, la stratégie de l'UE au Maroc doit répondre aux deux préoccupations majeures du Maroc, qui dominent l'agenda politique, économique et social du pays: sortir de la spirale faible croissance/chômage/pauvreté/migrations et, sur le plan extérieur, réussir la mise en œuvre de l'Accord d'association et du Plan d'Action Voisinage.

Le présent document de Stratégie par Pays (DSP) établit un cadre stratégique dans lequel s'intègre l'aide de la Communauté européenne au cours de la période 2007-2013. Ce document décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique aux demandes exprimées par le Maroc ainsi que les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une évaluation complète de l'agenda politique du pays partenaire et de sa situation politique et socio-économique. Le processus d'élaboration du document de stratégie est le résultat d'un suivi permanent de la part des services de la Commission de la situation politique et économique du Maroc, suivi qui se fait en étroite collaboration avec les représentants du gouvernement et les représentants des Etats membres sur place.

Dans ce contexte, la CE concentrera ses efforts en particulier sur les axes prioritaires suivants :

- Les secteurs sociaux, en particulier l'Education, la Santé et la protection sociale ;
- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ;
- La modernisation économique, en particulier l'appui à la mise à niveau du secteur privé, le renforcement de la formation professionnelle, la modernisation des entreprises, l'agriculture et la pêche, , les transports, l'énergie, d'une manière générale, l'amélioration du cadre des investissements et de la concurrence dans le cadre d'une économie de marché ouverte ;
- L'appui institutionnel, en soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage.
- La bonne gouvernance et la promotion des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- La protection de l'environnement.

1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'UE

Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

La politique extérieure de l'Union Européenne vise, de manière générale, à préserver ses valeurs communes, à promouvoir la paix et la sécurité en accord avec la Charte des Nations Unies et à promouvoir la coopération internationale. Elle vise également à promouvoir une meilleure gouvernance à travers le développement et la consolidation de la Démocratie, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La politique européenne de Sécurité

En décembre 2003, l'UE a adopté la « Stratégie de Sécurité Européenne » qui reconnaît qu'une Union de 25 Etats, rassemblant 450 millions d'habitants et représentant un quart du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial, est un acteur global. L'une des priorités identifiées par la Stratégie de Sécurité Européenne est le besoin « *de promouvoir un cercle de pays bien gouvernés à l'Est de l'Union et sur les bords de la Méditerranée avec qui des relations proches et de coopération puissent être établies.* » La stratégie indique également, de manière très claire, la nécessité de promouvoir un ordre basé sur un multilatéralisme efficace et évoque la question de la sécurité d'approvisionnement en énergie de l'UE.

La politique européenne de Développement

L'objectif essentiel de la Politique Européenne de Développement est la réduction et l'éradication de la pauvreté et, de manière complémentaire, la promotion de la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Plus concrètement, en matière de coopération au développement, les objectifs de l'Union européenne ont clairement été affichés dans la « *Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne*, déclaration intitulée « *Le consensus européen* », du 24 février 2006 (2006/C 46/01), document qui fait de l'éradication de la pauvreté et du développement durable des objectifs essentiels de cette politique.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui fournit un cadre stratégique à long terme pour l'interaction entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux : avec les institutions panafricaines telles que l'Union Africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. La stratégie repose sur trois piliers : (i) soutenir la paix, la sécurité et la bonne gestion des affaires publiques comme conditions préalables au développement, (ii) développer l'intégration régionale, le commerce et l'inter connectivité pour promouvoir le développement économique et (iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) le travail décent et la protection de l'environnement. Pour les pays partenaires couverts par la politique de voisinage, la stratégie s'articule avec celle prévue pour l'Afrique en privilégiant les mesures visant à promouvoir des réformes politiques, économiques et sociales nécessaires à l'intégration dans l'espace euro-méditerranéen.

Pour mettre en œuvre sa politique extérieure, l'UE dispose d'un large éventail d'instruments. La définition des objectifs de la coopération de l'UE avec le Maroc conduira à sélectionner un ensemble cohérent d'instruments visant à en assurer la meilleure efficacité.

Objectifs stratégiques de coopération avec le Maroc

L'Accord d'Association

L'Union Européenne et le Maroc ont signé, en 1996, un Accord d'Association (AA), entré en vigueur en 2000. Cet accord constitue le cadre général des relations entre l'UE et le Maroc dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Cet accord s'inscrit dans le contexte plus large du Processus de Barcelone lancé en 1995.

L'Accord d'association met en exergue le besoin d'assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les deux parties¹, afin de favoriser le développement et la prospérité du Maroc et du peuple marocain. Il fixe, en outre, les conditions de la libéralisation progressive des échanges et, à ce titre, les conditions de l'établissement d'une zone de libre échange entre les parties². Pour ce faire, il propose l'établissement d'une coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier.

Dans le cadre de l'AA, dix groupes de travail ou sous comités sectoriels ont été créés, dont notamment un nouveau sous-comité "Droits de l'homme, démocratisation et gouvernance". Un dialogue politique renforcé a été mis en place. Plusieurs accords sectoriels ont été négociés ou sont en voie de finalisation, notamment un accord sur la libéralisation des échanges en matière de services et de droits d'établissement, ainsi que sur la libéralisation des échanges de produits agricoles et agricoles transformés ; un accord de réadmission communautaire pour les immigrés illégaux ; un accord de partenariat dans le secteur de la pêche (finalisé le 28 juillet 2005), et un Accord sur la coopération scientifique et technologique (signé en 2003, entré en vigueur en mars 2005). Tous ces accords témoignent du dynamisme et de la qualité de la relation entre l'Union et le Maroc.

La Politique Européenne de Voisinage

En 2004, l'UE a proposé un nouveau cadre de relations dénommé Politique Européenne de Voisinage (PEV), qui invite le Maroc ainsi que les autres pays voisins de l'UE, à établir

¹ Article 1.2 § 3 de l'Accord d'association.

² Titre II de l'Accord d'association.

ensemble une zone de paix, de stabilité et de prospérité. La Politique Européenne de Voisinage vise à prévenir l'apparition d'une nouvelle ligne de séparation entre l'UE et ses voisins en proposant des relations plus étroites dans le domaine de la sécurité ainsi que dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle répond également à l'un des objectifs stratégiques tel que définit dans la « Stratégie de Sécurité Européenne », qui identifie la nécessité de renforcer la sécurité européenne dans son voisinage le plus direct.

Plus concrètement, l'UE souhaite établir des relations plus étroites avec les pays partenaires ; à cet effet, l'Union offre un soutien accru dans la mise en œuvre des réformes politiques, économiques, sociales et réglementaires, une participation graduelle au Marché Intérieur, ainsi que la possibilité de participer à certains programmes européens. Le rythme et l'intensité de ce processus dépendront de la volonté de chaque pays partenaire de s'engager dans ce vaste programme, ainsi que des moyens dont il dispose pour le faire. Dans le cas du Maroc, des objectifs spécifiques ont été fixés dans le cadre d'un Plan d'action voisinage UE-Maroc qui a été conjointement adopté en juillet 2005.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Depuis quelques années, le Maroc a défini une politique générale qui repose sur trois piliers distincts mais hautement complémentaires: tout d'abord, une évolution politique progressive mais ferme vers l'établissement d'un régime démocratique plein et d'un Etat de Droit comparable à celui de ses voisins européens ; ensuite, l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, seule à même de créer des emplois en nombre et de qualité ; finalement, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, la réduction des déficits sociaux et l'aide aux personnes les plus démunies. Pour ce faire, le Maroc a besoin de consolider son processus de transition et d'ouverture politique, d'améliorer ses performances macroéconomiques, de renforcer la mise à niveau de son tissu productif, de poursuivre et intensifier son calendrier de réformes institutionnelles et d'établir des politiques sociales plus efficaces et plus justes.

La détermination du Maroc de bénéficier d'une association approfondie avec l'UE vise, en priorité, à poursuivre son processus de réforme démocratique, à moderniser son appareil productif et ses institutions, à renforcer ses capacités commerciales. L'Accord d'Association ainsi que le Plan d'Action représentent une priorité majeure de la politique du pays. Le Maroc considère que le Plan d'Action Voisinage est ambitieux et qu'il représente une première réponse positive de l'Europe à la demande d'un statut avancé formulée par S.M. le Roi Mohammed VI en 2005. *Il se présente davantage comme une co-responsabilisation de l'Europe dans le développement du pays, en vrai partenariat et surtout sur la base du programme de développement du gouvernement national*, car il est essentiel de tenir compte des priorités politiques de chaque partenaire de l'UE, ainsi que de son rythme soutenu de réformes. Les adaptations requises pour atteindre les objectifs fixés en commun sont multiples et imposent une mise à niveau en profondeur au Maroc suivant les axes ci dessous.

Développement économique

- Promotion de la croissance et de l'emploi. L'objectif du gouvernement est d'avoir une forte croissance économique créant des emplois par la modernisation de l'économie et la promotion des investissements. Les efforts porteront en particulier sur la modernisation de la base productive en améliorant la compétitivité des entreprises avec l'introduction des nouvelles technologies, la promotion des exportations, l'efficacité améliorée du secteur

financier ainsi que la solution du problème foncier, la modernisation de l'offre de formation professionnelle (publique et privé) pour répondre aux besoins des entreprises.

- Diversification des sources de la croissance économique en favorisant le développement de nouveaux secteurs.
- Amélioration du climat des affaires et d'investissement en poursuivant la réforme du cadre légal en visant notamment la flexibilité du marché de l'emploi, la protection des investisseurs, le droit de propriété et le renforcement des contrats.
- Amélioration de la soutenabilité des finances publiques, compte tenu notamment de l'impact du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'UE, les priorités sont d'élargir l'assiette fiscale, de réduire les exonérations fiscales et de diminuer le nombre des taux de TVA.
- Renforcement des bases de l'agriculture. En effet, le potentiel agricole du pays est réel ; il importe que le secteur agricole contribue positivement à la croissance économique. Les aléas climatiques n'expliquent pas l'ensemble des mauvaises performances du secteur, qui sont amplifiées par les structures de prix et les niveaux de protection.

Développement social et pauvreté

Dans ce domaine, la Maroc a élaboré une série de mesures réglementaires et législatives, ainsi que des stratégies d'intervention, qui couvrent l'ensemble des champs d'action du domaine social. Ainsi, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Indépendance, et à l'initiative du Roi Mohammed VI, un rapport, publié en janvier 2006, fut établi par un groupe d'experts nationaux de renom intitulé « *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025* ». Ce rapport met en perspective historique les efforts réalisés jusqu'à présent par le Royaume en matière sociale, fait la lumière sur les déficits existants et propose des perspectives de développement à long terme. Il s'agit de l'effort le plus ambitieux du pays pour connaître et rendre publique sa situation sociale réelle.

En outre, par son Discours du 18 mai 2005, le Roi lançait l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), cadre politique qui définit certains objectifs en matière de développement social, dont notamment la réduction des déficits sociaux, la lutte contre la pauvreté et l'aide aux personnes en situation de grande vulnérabilité.

Finalement, d'autres documents retracent la poursuite des efforts en vue de réformer les secteurs sociaux, dont notamment la « *Charte Nationale d'Education et de Formation* », accompagnée du « *Cadre stratégique de développement du système éducatif* » ou la toute récente « *Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes* ». Le secteur de la Santé travaille, pour sa part, dans une stratégie à moyen terme.

L'ensemble de ces documents met en exergue certains points communs :

- La valorisation des ressources humaines. Elle comporte, en particulier, la réforme des systèmes d'éducation et de formation professionnelle. Dans le cadre de la Charte Nationale de l'Education, la réforme vise notamment le développement et l'organisation pédagogique de l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Elle comporte la lutte contre l'analphabétisme des jeunes et des adultes (notamment des femmes), qui reste une des premières priorités du gouvernement. Dans le domaine de la santé, les réformes en cours visent l'amélioration qualitative de la Santé publique ainsi que l'élargissement de l'accès aux soins et de la couverture médicale.

- Le développement social. Afin d'assurer une répartition plus égale des résultats de la croissance économique, les objectifs principaux de la politique sociale sont la lutte contre la pauvreté et l'augmentation de l'accès aux services de base, l'extension de la protection sociale et la stratégie pour la participation plus large de toutes les composantes de la société, y compris les femmes, au développement du pays. Ce volet de la politique a reçu une impulsion majeure avec le lancement de l'INDH.

Développement institutionnel

- Réforme de l'administration et des entreprises publiques. C'est un axe prioritaire du gouvernement. Un des objectifs recherchés est de recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions prioritaires, poursuivre la réduction et la rationalisation des dépenses publiques - y compris le poids de la masse salariale -, augmenter son efficacité et le faire ainsi participer plus activement au développement du pays ; combler le retard dans la modernisation des entreprises publiques.

Développement et aménagement du territoire, et intégration régionale

- Développement rural et réduction des disparités régionales. L'agriculture est toujours la source principale du développement rural au Maroc. Abstraction faite de son rôle stratégique pour la sécurité alimentaire interne, l'agriculture joue un rôle essentiel dans le secteur productif, l'emploi, l'aménagement du territoire et l'environnement. En raison de l'augmentation prévue des besoins alimentaires, l'adaptation du type de production aux besoins du marché (de plus en plus ouvert) devient impérative.
- Aménagement du territoire et organisation des secteurs urbains. Dans un objectif de développement durable, il est nécessaire de diminuer les disparités régionales et de lier le développement des secteurs urbains avec l'amélioration des conditions rurales.
- Intégration régionale. Au-delà de sa dimension politique, l'intégration économique régionale constitue un élément important du développement économique du pays. Il faut notamment que la taille de l'espace économique soit suffisante et garantisse les économies d'échelle requises pour l'efficacité de la plupart des investissements productifs.

3. ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS

Avec une population de plus de 30 millions d'habitants, le Maroc est un des pays les plus peuplés de la région méditerranéenne. Le revenu par habitant s'élevait à 1300€ en 2004, ce qui situe le Maroc en dessous de la moyenne régionale de 1375€. Toutefois, ces chiffres doivent être nuancés compte tenu du poids important de l'économie informelle.

3.1. Situation politique

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle. Le Roi Mohamed VI a accédé au trône en 1999. La constitution de 1996 consolide les pouvoirs du Parlement et introduit le bicaméralisme. Lors des dernières élections de septembre 2002, une large coalition s'est formée autour des deux partis les plus importants, l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) et le parti conservateur de l'Istiqlal. Le parti principal de l'opposition est le Parti de la Justice et du Développement (PJD), qui appartient au courant de l'islamisme politique. Les prochaines élections législatives auront lieu en 2007.

Depuis quelques années le Maroc a entamé un processus volontariste de modernisation et de démocratisation. En particulier, des progrès indéniables sur la voie des réformes démocratiques et du respect des droits de l'Homme ont été accomplis, notamment l'adoption du nouveau Code de la Famille, la loi sur les partis politiques, la loi contre la torture, le renforcement de la démocratie locale, la réforme -engagée mais encore très lente et problématique - du secteur judiciaire et pénitentiaire, la préparation du nouveau code électoral. Les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), créée pour réparer les préjudices subis par les victimes des détentions arbitraires et des disparitions forcées, ont ouvert la voie à plusieurs nouveaux chantiers, y compris dans le domaine de la réforme constitutionnelle.

La recherche du consensus caractérise la politique du gouvernement actuel, qui vise à assurer un large appui aux réformes en cours. Ceci a entraîné parfois un rythme plus lent que prévu dans leur mise en œuvre. Afin d'assurer le succès et la pérennité de ces réformes, il importe que le Maroc se donne les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Un Conseil Consultatif des **Droits de l'Homme** est opérationnel et sera vraisemblablement renforcé pour assumer son rôle de responsable dans la coordination de la mise en œuvre des recommandations de l'IER. La Commission Interministérielle chargée des libertés et des droits de l'homme, présidée par le Premier Ministre, a annoncé la décision du gouvernement de lever un certain nombre de réserves vis-à-vis de conventions internationales sur les Droits de l'Homme dont le Maroc est signataire³. La Commission a aussi annoncé l'adhésion du Maroc au protocole facultatif de la Convention sur les Droits Civils et Politiques qui concerne les procédures de plainte ainsi que la poursuite des études sur les réserves toujours en place sur la convention sur les droits de la femme et son protocole facultatif. La procédure pour la levée des réserves susmentionnées suit son cours et le Maroc a déposé un dossier aux Nations Unies début 2006. La possibilité d'adhérer au protocole facultatif de la Convention sur les droits civils et politiques relatif à la peine de mort n'est pas encore considérée, bien que ceci ait été recommandé par le rapport final de l'IER (décembre 2005).

Malgré ces avancées, le Maroc doit poursuivre les efforts sur la voie de la démocratisation, du développement des Droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et de la consolidation de l'Etat de Droit, en complétant son dispositif législatif et les décrets d'application adéquats. Il est également nécessaire de renforcer la capacité opérationnelle des organismes spécialisés qui ont été mis en place pour assurer une meilleure protection des droits des citoyens, et de diffuser une véritable culture du respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne le respect des **minorités**, un Institut Royal de la Culture Amazigh a été créé, et a pour mission, outre la promotion de cette culture, l'intégration de la langue berbère dans le système d'enseignement ; certains projets pilotes sont déjà en cours.

Le niveau de **liberté des médias** ainsi que des organisations de la société civile est élevé en comparaison avec les autres pays de la région.

Le poids des **femmes** en politique reste dérisoire. Jusqu'en 2002, le nombre de femmes élues aux élections législatives n'a jamais dépassé 2. En 2002, un progrès tangible a été réalisé par

³ Il s'agit de l'article 14 de la Convention pour l'Elimination de la Discrimination Raciale et des articles 20 et 22 de la Convention contre la torture. Ces articles concernent les mécanismes de plaintes et la réalisation d'enquêtes par les comités concernés. La réserve sur l'article 14 de la Convention sur les Droits de l'Enfant (liberté de conscience) a été levée et remplacée par une déclaration explicative (même si celle-ci constitue dans la pratique de facto une réserve – les enfants au Maroc naissent avec une religion déclarée).

l'instauration d'une liste nationale réservée aux femmes. Trente cinq femmes (30 sur les listes nationales, 5 sur les listes locales) ont ainsi accédé au Parlement. Elles constituent ainsi 10,8% des élus. Il n'en reste pas moins que les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la participation à la prise de décision restent très considérables.

La **corruption** reste encore un problème majeur, malgré les déclarations du gouvernement et sa volonté de lutter contre ce fléau. Un grand fossé divise les différentes couches de la société marocaine et cela est aggravé par l'absence de mécanismes clairs de redistribution et de « filets sociaux » adéquats. Des réformes sont en cours ou en voie de préparation mais sont encore insuffisantes face à l'ampleur du problème.

En matière de **politique extérieure**, le Maroc joue un rôle actif dans les initiatives internationales et régionales, particulièrement dans le partenariat euro méditerranéen. En outre, le Maroc est signataire du traité d'Agadir avec la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, qui vise à instaurer une zone de libre échange parmi les pays du Sud de la Méditerranée qui ont signé un Accord d'association avec l'Union européenne. Il a aussi signé un accord de libre échange avec la Turquie et avec les États-Unis.

Le Maroc fait partie des signataires originaux de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Toutefois, le Maroc ne fait pas partie de l'Union Africaine. La participation du Maroc aux travaux de l'UMA a été influencée par la situation du Sahara Occidental. Le nouveau plan de règlement du conflit proposé par les Nations Unies en mai 2001 n'a pas encore trouvé l'approbation des toutes les parties. La résolution du conflit du Sahara Occidental est cruciale pour la stabilité et pour le développement régional dans la Méditerranée.

Le Maroc est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis la fin du Protectorat français, en 1956, membre de la Ligue Arabe depuis 1958, membre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et membre fondateur de la structure sous-régionale dite du Dialogue 5+5. En matière économique, le Maroc est membre du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale, membre fondateur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de l'Organisation Mondiale pour la Protection Industrielle (OMPI) et de l'Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

En ce qui concerne les relations avec les **États membres de l'Union européenne**, la question de l'émigration illégale apparaît comme une des principales sources de préoccupation. En effet, au delà des deux millions de marocains qui résident légalement dans l'Union européenne, il est estimé qu'il en existe un million résidant illégalement. Le Maroc est, en outre, un pays de transit des immigrés illégaux en provenance des pays subsahariens vers l'Union européenne.

Le Maroc soutient sans réticence la **Politique Européenne de Voisinage**. Il partage l'avis que la Politique de Voisinage et les Plans d'action permettront d'afficher un message politique clair issu d'un objectif politique mutuel et partagé, notamment l'obtention d'un statut plus avancé que celui conféré par l'Accord d'Association, et de concrétiser, par le biais d'actions à court terme et une perspective politique à moyen terme, l'ancrage du pays à l'Europe. Le Plan d'Action contient aussi une dimension régionale concernant le rôle du Maroc au Maghreb.

Le Maroc, pays conscient des enjeux africains, devrait pouvoir participer davantage au dialogue entre l'UE et l'UA. Le Maroc s'implique de plus en plus dans les efforts déployés par les Nations Unies et les groupements régionaux pour la paix, la stabilité et le

développement durable du continent africain, comme en témoigne son engagement dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Nepad).

La coopération de l'Union Européenne avec le Maroc sur les questions de **sécurité/justice/affaires intérieures** est importante pour les deux partenaires. Dans la perspective d'une coopération accrue de la part de l'UE avec les pays tiers dans la lutte contre le terrorisme, le Maroc est parmi les pays prioritaires et pourrait devenir le pays «pilote» pour des actions à développer ensuite avec d'autres partenaires dans la région. En vue d'un engagement plus approfondi du Maroc dans la PESD, des points de contact entre les institutions communautaires et marocaines ont été établis pour permettre un échange d'expériences sur la gestion des crises. Le Maroc a déjà participé aux missions SFOR et KFOR dans les Balkans. Sur la base de cette expérience, il y a maintenant la possibilité d'un renforcement du dialogue et/ou d'une coopération spécifique dans le cadre de la participation éventuelle du Maroc dans EUFOR et/ou dans le contexte de missions de maintien/rétablissement de la paix dans le contexte africain.

3.2. Situation économique

Au cours des cinq dernières années, le Maroc a enregistré de bonnes performances économiques et montré une bonne capacité à résister aux chocs internes et externes tout en préservant sa stabilité macroéconomique, ce qui représente un acquis solide pour faire face aux enjeux dans le moyen terme. Il s'agit en particulier, dans un contexte de concurrence internationale accrue, de réduire le chômage et la pauvreté, tout en poursuivant la consolidation budgétaire. Les perspectives macroéconomiques et le cadre des dépenses à moyen terme qui ont été élaborés et qui forment la base de la stratégie des autorités s'inscrivent dans un contexte de poursuite des réformes structurelles et d'une politique macroéconomique permettant de maintenir un faible taux d'inflation et une maîtrise des équilibres internes et externes.

3.2.1. La croissance

Le taux de croissance moyen prévu pour la période 2006-2008 est de 5%. Ce taux reflète la consolidation du niveau moyen de la croissance des cinq dernières années et la difficulté des réformes en cours à véritablement dynamiser l'investissement privé malgré un excédent d'épargne nationale. Cette croissance devrait encore être principalement tirée par la demande intérieure et dans une certaine mesure par les exportations, en fonction de la capacité du Maroc à exploiter ses avantages comparatifs dans le contexte d'une compétition internationale accrue. Le scénario macroéconomique des autorités retient néanmoins que la poursuite des réformes structurelles destinées à promouvoir l'investissement privé et la productivité, devrait soutenir une certaine progression des investissements dans le secteur non agricole. Les secteurs qui pourraient soutenir cette croissance, sont le BTP, les mines, l'énergie, l'agroalimentaire, le tourisme ainsi que l'émergence de secteurs à croissance rapide tels les télécommunications et l'électronique. L'industrie devrait se redresser, après le léger ralentissement observé suite aux difficultés du secteur du textile après la fin de l'accord multifibre. La croissance de l'économie restera, toutefois, soumise aux fluctuations de la production agricole⁴. Celle-ci devrait enregistrer une évolution très favorable en 2006, après le ralentissement de 2005.

⁴ L'agriculture représente en moyenne 15% du PIB

Dans l'ensemble, le taux de croissance de l'économie pour la période ne permettra pas de réduire considérablement le taux de chômage, compte tenu également de la progression soutenue du nombre des primo-entrants sur le marché du travail. Le niveau de croissance des cinq dernières années avait toutefois permis de réduire le chômage urbain de 22% en 1999 à 18,3% en 2005 et le taux national de 13,9% en 1999 à 10,8% en 2005.

L'objectif de croissance retenu devrait permettre la poursuite du recul de la pauvreté, dont le niveau est passé de 19% en 1999 à 14,2 % en 2004, grâce, en partie, à la meilleure performance du secteur agricole. Les autorités mettent également en œuvre des politiques d'accompagnement destinées à réduire la pauvreté. Il s'agit, notamment, de l'INDH, qui met l'accent sur un meilleur ciblage des zones vulnérables pour les actions concernant l'éducation, la santé, l'habitat social, et les infrastructures sociales.

3.2.2. Les finances publiques

Le cadre budgétaire du Maroc reste soutenable en dépit des chocs externes et internes. Toutefois, durant les cinq dernières années le déficit est resté en moyenne au dessus de 5 %⁵. La consolidation budgétaire à moyen terme reste tributaire des réformes structurelles en cours, aussi bien au niveau des dépenses que des recettes. Par ailleurs, les recettes exceptionnelles de privatisation réalisées depuis 2001⁶, qui ont permis de contenir l'endettement extérieur, vont se réduire dans les prochaines années⁷. La mise en œuvre de nouvelles réformes, permettra d'éviter un retournement de la tendance du ratio d'endettement extérieur actuellement en baisse.

La consolidation budgétaire reste donc un enjeu important pour les prochaines années. L'objectif fixé est d'atteindre un déficit de 3% en 2009 après une réduction progressive de son niveau entre 2006 et 2008 suite aux réformes relatives aux dépenses et aux recettes.

En ce qui concerne les dépenses, la réforme administrative et budgétaire initiée depuis 2004 avec le soutien de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, devrait permettre de recouvrer la maîtrise de la masse salariale⁸. Ainsi, à moyen terme, les dépenses globales de l'Etat devraient légèrement diminuer en proportion du PIB, avec un maintien de la part des investissements publics, tandis que le poids de la masse salariale serait en baisse, de 13% du PIB en 2005 à 11,5% en 2008. Par ailleurs, les réformes relatives aux systèmes de subvention et aux produits de base devraient alléger le poids de ce poste dans les dépenses et en améliorer l'équité par un meilleur ciblage des groupes vulnérables. La réforme budgétaire en cours va permettre d'introduire une plus grande transparence dans le processus de la dépense et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques.

L'objectif pour les recettes fiscales, dans le contexte actuel caractérisé par la baisse des droits de douane, est d'arriver à les maintenir à un niveau adéquat. Cet objectif est retenu dans le cadre macroéconomique de moyen terme, grâce, notamment, aux mesures contenues dans la réforme fiscale. Il s'agit, en particulier, de la réduction des exonérations fiscales, de l'élargissement de l'assiette, de la réduction des distorsions et de la simplification du système.

⁵ Le déficit s'entend hors recette de privatisations

⁶ Environ 2,1 % du PIB en moyenne entre 2001 et 2005

⁷ Environ 0,4 % du PIB sur la période 2006-2010 (estimations du FMI).

⁸ Grâce au programme de départs volontaires effectué en 2005 dont le coût en terme net s'est élevé à 2,1% du PIB

Des mesures relatives à l'administration fiscale contribueront également à l'amélioration du rendement fiscal.

L'évolution du budget ainsi retenue entraînera une baisse du stock total de la dette de l'Etat qui passerait de 71,4% du PIB en 2005 à 66,5% en 2008, ceci malgré la baisse progressive des recettes de privatisations.

3.2.3. Equilibre externe et balance commerciale

Jusqu'à présent le déficit commercial a été plus que compensé par la bonne performance des transferts des Marocains résidents à l'étranger (MRE) et des recettes du tourisme. Ceci a permis la réalisation d'un excédent du compte courant de la balance des paiements de 2,4% du PIB en 2005.

La balance commerciale marocaine enregistre un déficit structurel. En effet les exportations ne couvrent que 50 % des importations. Les exportations ne sont pas très diversifiées (secteur textile et habillement 35 %; produits alimentaires et tabac 20 % ; phosphates 17 %). On note cependant le développement des exportations dans les secteurs électrique et mécanique. Les importations sont dominées par les biens d'équipement et de consommation (42%), les produits énergétiques et les lubrifiants (19%) et les produits alimentaires et le tabac (8,5%).

L'UE est le premier partenaire commercial du Maroc. Les exportations de l'UE vers le Maroc sont composées principalement par des produits mécaniques et des équipements (31 %), textile et habillement (21 %), matériel de transport (9 %), produits chimiques (8 %) et agricoles (10 %). Quant aux importations de produits marocains par l'UE, elles consistent principalement en textile et habillement (41 %), produits agricoles (20 %) et produits mécaniques (10 %). En ce qui concerne les services, les exportations vers le Maroc représentent 1 % du total des exportations de l'UE, et les importations du Maroc 0,6 % du total. Les importations européennes de services consistent en transport (28 %), en tourisme (53 %), et en services d'affaires et communication (19 %).

Le commerce sous-régional avec les pays maghrébins et sud méditerranéens est très réduit (1% et 5% du total, respectivement). Les raisons de cette faiblesse résident dans le manque d'harmonisation des cadres réglementaires des pays, l'exploitation insuffisante des complémentarités des économies, l'application de régimes des règles d'origine différents, ainsi que par l'état embryonnaire des accords de libre échange sous-régionaux.

A moyen terme, le déséquilibre commercial devrait se stabiliser en pourcentage du PIB traduisant une croissance continue des importations et une progression soutenue des exportations sous l'effet, notamment, des politiques et des réformes mises en œuvre (notamment le Plan émergence...), l'élargissement des opportunités d'exportation (accords de libre échange) et d'une politique de change appropriée.

Dans ce contexte, l'excédent du compte courant enregistré depuis 2001 serait légèrement résorbé et devrait s'orienter à l'équilibre à moyen terme. La position extérieure continuera, en conséquence, d'être solide. Dans le sillage, les avoirs extérieurs nets se sont établis à plus de 150 milliards de dirhams à fin décembre 2005, permettant de couvrir près de 10 mois d'importations de biens et services non-facteurs.

Les investissements directs étrangers (IDE) ont représenté 3.6 milliards d'Euros en 2003 contre 1,7 en 2002. Les IDE proviennent surtout de l'UE. Les IDE en provenance des USA

représentent 2 %. Grâce à l'amélioration du solde du compte courant et le niveau élevé des IDE, le Maroc a pu réduire considérablement sa dette externe, qui est passée de 65% du PIB en 1999 à 35% en 2005.

3.3. Réformes structurelles

Le Maroc est engagé depuis plusieurs années dans un vaste chantier de réformes structurelles ambitieuses dans plusieurs secteurs. Ainsi, une loi sur les sociétés anonymes a été promulguée en 1996, un code du commerce en 1997 et une loi sur la création des tribunaux de commerce en 1998, un nouveau code des douanes et un nouveau code des assurances ont été promulgués en octobre 2002. Un nouveau code du travail est entré en vigueur en juin 2004. Des législations connexes sont également en place, notamment la loi sur la liberté des prix et la concurrence. Une charte de la PME a été adoptée en juin 2002. En matière agricole, un accord réalisant une plus grande libéralisation est intervenu en décembre 2003. Une réforme administrative et budgétaire ambitieuse est en cours de mise en œuvre avec le soutien de la Commission européenne. D'autres réformes importantes concernent la libéralisation du commerce, l'assainissement du secteur financier et des entreprises publiques, le transport, l'assurance maladie, le marché du travail et l'environnement du secteur privé. Le Maroc a aussi souscrit en 2004 en même temps que les autres pays partenaires méditerranéens à la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise.

Le Maroc a fait le choix politique de poursuivre son programme de réformes structurelles, dans le contexte de l'ouverture croissante de son économie. La réussite ou l'échec de ces réformes façonneront l'avenir du pays.

L'amélioration du **climat d'investissement** au Maroc constitue une des priorités clés pour l'avenir du pays et obtenir une meilleure compétitivité de l'économie. Le secteur privé doit être le moteur d'une croissance économique plus forte seule à même de créer de nombreux emplois dans un contexte d'une augmentation toujours rapide des personnes arrivant sur le marché du travail. Dans cette optique, le gouvernement entend encourager l'investissement privé à travers la simplification de la réglementation, le recrutement et licenciement des travailleurs, l'obtention des autorisations et licences, l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises, et la facilitation de la transmission des entreprises.

Les secteurs les plus sensibles nécessitant des réformes structurelles sont notamment le secteur agricole, la pêche, l'énergie, et le transport.

Le **secteur agricole** souffre de profonds problèmes structurels; il reste très sensible aux fluctuations climatiques et aux pressions de la libéralisation commerciale. Ce secteur représente environ 15% du PIB et emploie presque la moitié de la population. En outre, 70 % des pauvres habitent en zone rurale, ce qui se traduit par un exode rural massif vers les villes ou vers l'UE (cette émigration étant souvent illégale). La réforme du secteur s'avère non seulement essentielle en soi, mais elle est rendue incontournable par l'échéance de la libéralisation du commerce agricole avec l'UE, dont les négociations ont débuté récemment. Pour pouvoir pleinement profiter de cette libéralisation et notamment les exportations vers l'UE, le Maroc devra améliorer la situation sanitaire et phytosanitaire. La question de la subvention de facto du prix de l'eau qui encourage la céréaliculture dans des zones peu propices devra aussi être abordée.

Le secteur de **la pêche** représente 3 % du PIB. Le Gouvernement estime à 400.000 le nombre d'emplois directs et indirects (104.000 marins pêcheurs) dans ce secteur. Le secteur de la

pêche artisanale (100.000 personnes) accuse néanmoins un grand retard par rapport aux autres branches du secteur halieutique en raison du manque d'infrastructures et d'installations portuaires, ainsi que d'équipements. L'adoption d'un accord de pêche avec l'UE devra permettre d'améliorer les ressources propres du secteur public des pêches et ainsi contribuer à son développement.

La mise en œuvre de l'Accord d'association et du Plan d'Action et les ambitions sous-régionales (Agadir, projet d'intégration électrique de Maghreb et à long terme l'établissement du marché maghrébin du gaz), renforcent le besoin de poursuivre la mise à niveau du secteur des **transports et celui de l'énergie**, en raison de leur importance pour la croissance économique et la compétitivité. En particulier, il est important de poursuivre l'adaptation en profondeur des cadres institutionnels et réglementaires, l'ouverture des marchés à la concurrence et l'adaptation des effectifs.

Dans le domaine énergétique, compte tenu de la dépendance du pays aux énergies importées et de l'augmentation des coûts des énergies fossiles, un effort important supplémentaire devra être réalisé afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de mieux utiliser le potentiel national en matière d'énergies renouvelables, ainsi que promouvoir la combustion propre du charbon.

Pour le secteur des transports, la poursuite des réformes revêt un caractère d'autant plus prioritaire qu'elle concerne tous les modes de transport: terrestre, ferroviaire, maritime, aérien, ainsi que les ports et aéroports. La situation du secteur se caractérise en effet par une qualité et une couverture des services limitées ainsi que par des temps d'attente injustifiés (ports), qui souvent impliquent des coûts de transport trop élevés. Par conséquent, la réforme dans les modes de transport susmentionnés ainsi que la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, tout en tenant compte des cadres de normes de l'Organisation Mondiale des Douanes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial, l'installation des postes communs de passage aux frontières et des contrôles communs ou partagés ainsi que l'amélioration de la coopération entre les services douaniers afin de minimiser les temps d'attente aux frontières, et améliorer la circulation maritime, ferroviaire et routière à grande distance, sont des actions à promouvoir encore dans les années à venir. En outre, l'amélioration de la sécurité pour tous les modes de transport reste prioritaire. En ce qui concerne la coopération régionale, les stratégies nationales devraient être cohérentes avec les conclusions de la conférence ministérielle de Marrakech et avec les recommandations du Livre Bleu vers un système intégré de transport euro-méditerranéen et le rapport final du groupe de haut niveau sur les prolongements du RTE-T aux pays et aux régions voisins. Aussi la promotion de la coopération sous-régionales pourrait aider au développement de l'axe multimodal trans-maghrébin.

3.4. Situation sociale

Le dernier rapport du PNUD sur le Développement Humain (2006) a classé le Maroc au 123^{ème} rang mondial, une donnée qui, au-delà des aspects statistiques, traduit un niveau de progrès social qui ne correspond pas aux potentialités réelles du pays. Cette position du Maroc en matière de développement humain (123^{ème}) est à mettre en lumière avec son rang en matière de "revenu per capita" (en 2006, 105^{ème}); cette différence traduisant une mauvaise fonction de transformation de la croissance et de la richesse en bien-être social et humain. Le niveau de pauvreté générale au Maroc a augmenté pendant la décennie 90, avec une tendance à la féminisation croissante de la pauvreté. Après avoir atteint près de 19% en 1999, le taux de

pauvreté a nettement baissé par la suite, pour s'établir à 14,3% en 2004⁹. La pauvreté touche avant tout les zones rurales et les femmes. Les femmes les plus exposées sont les femmes jeunes, sans niveau scolaire. Mais l'incidence de la pauvreté est également forte dans les ménages dirigés par des femmes.

La situation précaire dans laquelle se trouve toujours une large frange de la population constitue une source d'instabilité et d'insécurité très importante. De plus, l'analphabétisme et les mauvaises conditions de santé et d'éducation fragilisent des couches très larges de la population. Le chômage, l'emploi informel et le sous emploi restent inquiétants : le taux de chômage étant de 18,4% au niveau urbain (2005) et de 32,7% au niveau des jeunes (2005), en hausse pour 2006, qu'ils soient diplômés ou non. Outre le fait qu'il s'agit d'un enjeu de société où peuvent être remis en question la dignité humaine, la position du citoyen face à son pays et ses institutions et la protection même des droits de l'homme, cette situation aggrave la marginalisation sociale, qui touche de façon encore plus forte les femmes, devient un obstacle lourd au développement économique et à l'amélioration générale des conditions de vie, de travail et d'emploi.

De ce point de vue, les réformes dans les domaines du développement social, et notamment l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation, constituent un défi urgent, afin de lutter efficacement contre la précarité et la pauvreté.

L'éducation a été, depuis l'indépendance, une priorité nationale au Maroc. Tous les gouvernements y ont consacré des moyens considérables. Malgré cela, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 43% et atteint jusqu'à 60,5% en milieu rural (46% pour les hommes et 74,5% pour les femmes). En ce qui concerne l'éducation formelle, des enjeux majeurs se posent, notamment en ce qui concerne le parachèvement de la scolarisation au primaire en milieu rural, souvent difficilement accessible, la mise en place des conditions et moyens requis pour assurer l'expansion du secondaire collégial et qualifiant, dont les indicateurs sont toujours très bas, ainsi que l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés et du rendement interne.

La décennie 2000-2010 a été officiellement décrétée « décennie de l'éducation » afin d'accélérer le renforcement du système éducatif sur le plan quantitatif, mais aussi qualitatif et institutionnel. Après l'adoption de la Charte nationale de l'éducation et de la formation en 2000, un Cadre stratégique de développement du système éducatif, instrument de mise en œuvre de la Charte, a été rendu public à la fin 2004. Une Stratégie d'alphabetisation et d'éducation non formelle a également été adoptée en septembre 2004.

Le système d'enseignement supérieur constitue un élément clé de la stratégie de développement économique et sociale du Maroc. L'Enseignement Supérieur moderne a été introduit juste après l'indépendance. La première Université fut créée en 1957 à Rabat. Actuellement 14 Universités composent 105 institutions implantées dans 17 villes et couvrant 14 types d'enseignement. L'évolution de la société et la mondialisation ont été des facteurs qui ont accéléré la révision de ce système dans les universités marocaines. La nouvelle réforme pédagogique pour la décennie 2000-2010 aspire à suivre le système de formation supérieure européen (en particulier le Processus de Bologne), ce qui facilitera la mobilité nationale et internationale des étudiants. Le système LMD (Licence - Master - Doctorat) adopté, veut se doter d'une pédagogie orientée vers le projet professionnel de l'étudiant et des

⁹ D'après le seuil de pauvreté absolu, de 2\$ PP/jour, Haut Commissariat au Plan, Direction de la Statistique, Résultats démographiques et socio-économiques du recensement général de la population 2004.

parcours de formation flexibles. Les efforts de promotion de l'enseignement supérieur ont permis d'obtenir quelques progrès quantitatifs. Selon l'Annuaire statistique 2005, 289900 étudiants (dont 45,9% de sexe féminin) étaient inscrits aux universités tous cycles confondus pendant l'année académique 2004/05. Malgré ces efforts de promotion l'enseignement supérieur est confronté à de nombreux problèmes, notamment :

- Les universités qui ne sont pas soumises au système des quotas, comme les facultés de lettres, de droit et de sciences, et qui accueillent environ 92% de l'ensemble des étudiants, sont surpeuplées.
- Un fossé se creuse entre l'effectif étudiant, en progression, et les ressources matérielles dont disposent la plupart des instituts d'enseignement supérieur ;
- L'insuffisance du système d'orientation et de conseils à l'intention des étudiants donne lieu à des choix erronés qui entraînent un gaspillage considérable.

Malgré les progrès réalisés dans le secteur de la santé, le Maroc présente toujours des indicateurs clés préoccupants dans ce domaine, notamment en termes de mortalité/morbidité des groupes les plus vulnérables. Le taux de mortalité infantile est de 40/1000 naissances et le taux de mortalité maternelle est de 227/100.000 naissances. Le secteur est, en outre, caractérisé par une persistance des inégalités au niveau de l'accès, géographique et financier, aux soins. Le secteur connaît aussi de sérieuses difficultés en matière de qualité des soins offerts. Un important chantier de réformes a été lancé en vue, notamment, de la décentralisation/déconcentration du secteur et d'une amélioration de l'accès aux soins.

3.5. Situation environnementale

La croissance démographique élevée et un développement socio-économique soutenu ont engendré une forte pression sur les ressources naturelles et une dégradation de l'environnement¹⁰. Les principaux problèmes du Maroc touchent en particulier la dégradation qualitative et quantitative des ressources en eau, la gestion des déchets, la pollution marine, la protection de la nature et la désertification.

Pour faire face à cette situation, les autorités nationales ont mis à point, en juillet 2003, une stratégie nationale globale pour l'environnement, suivie d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Ce dernier document identifie des aires prioritaires d'action, notamment la protection et la gestion durable des ressources en eau, sol et des milieux naturels, la protection de l'air, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de l'environnement urbain et peri-urbain, etc.

De manière générale, une législation cadre, en ce qui concerne la protection de l'environnement et les sous-secteurs, est en place, mais doit encore être complétée dans certains secteurs tels que la gestion de déchets. Néanmoins, une réglementation pour la mise en œuvre de ladite législation cadre fait défaut dans plusieurs secteurs tels que les études d'impact environnementaux, la lutte contre la pollution atmosphérique, la protection des zones côtières ainsi que des zones humides ou fortement polluées, etc. et doit encore être développée. Le Maroc rencontre des difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application de la législation et aussi dans la planification stratégique, dues à des infrastructures administratives trop faibles et des ressources humaines et financières insuffisantes.

¹⁰ Une description détaillée de la situation environnementale se trouve dans l'annexe 2.

3.6. Questions transversales

La question de l'égalité entre les hommes et les femmes revêt un caractère social, politique et économique. Elle permet de mesurer le degré de développement et l'orientation des pays vers les valeurs universelles des droits de l'homme. Actuellement, à l'exception de l'espérance de vie, les indicateurs de développement économique et social des femmes marocaines (par exemple le taux de chômage urbain, le taux d'activité rural et urbain, le pourcentage de travail à domicile non rémunéré dans le rural) sont systématiquement inférieurs à ceux des hommes. Le Gouvernement du Maroc a reconnu que la question de l'égalité est au centre de tout processus de développement et s'est engagé à promouvoir une amélioration de la condition de la femme.

Des réformes importantes ont été menées pour améliorer la situation juridique de la femme, notamment l'entrée en vigueur du nouveau code de la famille, l'amendement du code pénal mettant en place des dispositions plus appropriées contre les discriminations et la violence, l'adoption du code électoral qui offre de nouvelles opportunités pour les femmes, ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau code du travail fondé sur le principe de la non discrimination en matière d'emploi et de salaires.

Le Secrétariat d'Etat de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées est l'institution responsable de la coordination et la supervision des politiques publiques ciblant la promotion de la femme; ses capacités administratives restent pourtant très limitées par rapport aux tâches envisagées. Il a récemment lancé l'élaboration d'une « stratégie nationale de l'équité et de l'égalité des sexes » qui vise à intégrer les préoccupations des hommes et des femmes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des programmes gouvernementaux pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que les inégalités actuelles ne soient pas perpétuées.

Des points focaux « genre » ont aussi été identifiés au sein de chaque Ministère pour la diffusion de l'information sur les questions du genre et la sensibilisation des décideurs et des planificateurs de chaque secteur.

Finalement, le Ministère des Finances et de la Privatisation a démarré un processus de « gendérisation » du budget. Il s'agit de l'introduction d'une analyse des implications pour les hommes et les femmes de l'allocation des ressources dans l'élaboration et analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Le Maroc a ainsi introduit, pour la première fois, un « rapport genre » annexé au Rapport Economique et Financier qui accompagne la Loi de Finances 2006. Certains ministères se sont déjà engagés dans la « gendérisation » du budget, à savoir, les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, et de l'Agriculture.

4. PROGRAMMES DE COOPERATION

4.1. Programmes communautaires

4.1.1. Protocoles Financiers (1977-1996)

Le Maroc a bénéficié, à travers les quatre Protocoles financiers annexés à l'Accord de Coopération de 1976 signé entre la CEE et le Royaume du Maroc, d'un total de 1091 millions € dont 574 millions € sur les ressources du budget communautaire et de 518 millions € sous forme de prêts sur les ressources propres de la BEI.

L'orientation sectorielle des Protocoles financiers a privilégié largement le développement rural (46 %). Les autres secteurs d'intervention par ordre d'importance concernaient les infrastructures économiques (17 %), le secteur social (15,6 %), l'appui au secteur privé (10 %), la formation professionnelle (10 %) et la société civile (0,4 %).

4.1.2. MEDA

Le programme MEDA (adopté en juillet 1996) est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre du partenariat euro méditerranéen. Les ressources budgétaires allouées au titre de MEDA représentent 3,4 milliards € pour la période 1995-1999 et 5,4 milliards € pour la période 2000-2006. Le Maroc est devenu le principal bénéficiaire du programme MEDA, avec des engagements s'élevant à 1.472 millions € pour la période 1995 – 2006, dont 660 millions € effectués sous MEDA I (1995 - 1999) et 812 millions € sous MEDA II (2000 – 2006).

La coopération MEDA a touché à tous les domaines socio-économiques du Maroc. Plusieurs programmes d'ajustement structurel ont été mis en place dans des secteurs aussi essentiels que le secteur Financier, la Fiscalité, l'Eau, le Transport, la Santé, l'Education, l'Administration Publique, de même que plusieurs jumelages et échange dans les secteurs des Douanes, de l'Environnement, de la Jeunesse, du Transport et de la Justice.

Des programmes d'investissement ont été mis en œuvre en appui au développement des entreprises, au développement de la formation professionnelle dans les secteurs du tourisme, du textile et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au développement de l'infrastructure routière nationale, comme la Rocade méditerranéenne ou dans les zones rurales, au développement rural intégré et à des programmes d'eau et d'assainissement en milieu rural (PAGER), à l'Habitat insalubre pour la résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire et à l'amélioration de l'accès aux équipements sociaux. Les fonds MEDA ont été aussi canalisés vers le secteur de la migration proprement dit, dans le but d'appuyer une meilleure gestion des flux migratoires. Finalement, la coopération financière a aussi concerné la protection de l'environnement et la promotion des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

4.1.3. BEI

Depuis 1996, la BEI a octroyé des prêts sur ressources propres à concurrence de 887 millions € au Maroc. Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les partenaires méditerranéens grâce à la création d'un instrument particulier: la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Ces prêts accompagnent le processus de mise à niveau et de renforcement de l'économie marocaine. L'activité de la Banque se conjugue dans ce contexte à travers trois axes distincts et complémentaires :

- Apporter aux pays bénéficiaires les fonds à long terme indispensables au renforcement et au développement des infrastructures économiques;
- Soutenir l'action de l'UE sur l'ensemble du bassin méditerranéen dans le domaine de la protection de l'environnement avec le soutien de la Commission européenne qui vient bonifier les prêts à long terme offerts par la BEI;
- Soutenir le développement du secteur privé, que ce soit par des prêts sur ressources propres de la Banque ou par des contributions sur capitaux à risque.

4.1.4. Autres lignes budgétaires

Le Maroc a bénéficié pendant la période 1996-2006 de financements pour un total d'environ 15 millions € sur les lignes budgétaires «horizontales» de la CE, notamment au titre de Meda Démocratie, de l'environnement, du Programme Life, ECIP, de la lutte contre le SIDA, du cofinancement des ONG, et de la lutte contre les drogues, et auxquels s'ajoutent encore 10 millions d'euro sur les lignes budgétaires des 5^{ème} et 6^{ème} Programmes Cadres de Recherche, Technologie et Développement ayant impliqué plus de 160 équipes marocaines.

4.1.5. Leçons du passé

Le présent document de stratégie s'inscrit dans le suivi des recommandations de l'évaluation de la stratégie pays pour le Maroc, réalisée en 2003. Alors que les objectifs ont évolué grâce à leur définition plus ciblée, reprise dans le Plan d'Action, les parties veilleront à rechercher en permanence la meilleure adéquation entre les ressources mobilisables au titre des PIN et les autres ressources (autres lignes budgétaires, coordination avec les interventions des Etats membres et autres bailleurs de fonds).

L'expérience passée permet également de mieux cibler les opérations de réforme en fonction des objectifs de l'Accord d'association et du Plan d'Action. Ainsi, à titre d'exemple, 65% de l'enveloppe du programme 2005 du Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de l'Accord d'Association (P3A) est constitué de jumelages, démarche qui sera poursuivie dans la nouvelle programmation. La Commission apporte un levier incontestable pour aider à élaborer des réformes et concrétiser leur mise en œuvre. Elle aide également à créer une synergie et des consensus entre les différentes instances gouvernementales sur des orientations clés.

En termes opérationnels, la mise en place des programmes évoluera vers le soutien à des approches sectorielles, autant que faire se peut, en dépassant la logique des projets ad hoc cloisonnés vis-à-vis des politiques sectorielles nationales. Ceci améliorera le dialogue bilatéral et la visibilité de la coopération de la CE.

4.2. Etats Membres

Les interventions des Etats Membres sont très variées et se déroulent dans différents secteurs prioritaires.

- **L'Allemagne:** Les secteurs prioritaires d'intervention sont: (1) le développement durable de l'économie y compris la formation professionnelle, (2) la protection de l'environnement et des ressources naturelles y compris les énergies renouvelables, (3) l'eau et l'assainissement.
- **L'Autriche** concentre ses interventions dans les domaines agricole et environnemental.
- **La Belgique:** les secteurs d'intervention sont l'adduction d'eau potable et l'assainissement, la formation professionnelle, l'agriculture, la santé, l'équipement et la recherche scientifique.
- **L'Espagne** concentre son action sur les Provinces du Nord du Royaume et dans les secteurs de la santé, des infrastructures sociales de base, de la formation, de la réhabilitation urbaine, de l'agriculture et du tourisme.

- **La France:** parmi les pays de l'Union européenne, elle est le principal partenaire commercial du Maroc et le principal pourvoyeur d'aide au développement, avec des priorités sectorielles concernant la modernisation du secteur public, le développement du secteur privé, la formation professionnelle, le développement social et les infrastructures de base.
- **L'Italie** a pour priorités majeures le développement des PME/I, la création d'emploi, le développement des infrastructures et des services sociaux de base.
- **Le Royaume Uni** concentre son action dans les domaines des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'égalité homme/femme.
- **La Suède** concentre son action essentiellement dans le renforcement de la société civile et la protection des droits de l'homme.
- **La Finlande** finance un programme de soutien aux ONG marocaines afin de promouvoir la démocratie, la société civile, les droits de la femme et les droits humains en général.

4.3. Autres bailleurs

La stratégie de la **Banque Mondiale** pour le Maroc s'attache à la réduction de la pauvreté en milieu rural, au développement des services sociaux de base et à la promotion de la bonne gouvernance. Elle soutient également les réformes sectorielles dans le domaine de l'administration publique, de l'environnement des affaires et de la politique agricole. Récemment, la Banque a fait de l'éducation de base une de ses priorités d'intervention.

Le financement annuel de **Banque Islamique de Développement (BID)** s'élève à un peu plus d'un million d'euros, qui est destiné au développement social, à la mise en valeur des ressources humaines et l'agriculture.

Les opérations de la **Banque Africaine de Développement** au Maroc ont commencé en 1970. A ce jour, le montant total des engagements nets de la Banque dans ce pays s'élève à 3,22 milliards d'euros. La BAD est actuellement en train d'étudier la possibilité de poursuivre son investissement dans le secteur social (santé), des transports et des marchés de capitaux.

Différentes agences des **Nations Unies** sont présentes au Maroc : l'UNICEF, le PNUD, le PAM, le FNUAP, la FAO ainsi que l'OMS.

Le **Japon** finance des activités de coopération dans les secteurs de la pêche, l'offre d'eau potable et la construction des routes.

Le Maroc entretient des relations d'amitié, politiques et historiques avec les **Etats-Unis d'Amérique**. Les Etats Unis et le Maroc ont signé en 2004 un accord de libre-échange, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Les Etats Unis représentent également un bailleur de fonds important avec une activité centrée sur l'éducation, le développement de l'entreprise, le management environnemental. Un appui dans le cadre du « Millenium Challenge Account » est par ailleurs en cours de préparation. Le Maroc est l'allié principal des Etats Unis dans la région. Il est d'ailleurs qualifié de « major non-NATO ally ».

4.4. Coordination de la Coopération au Développement

Au Maroc, deux niveaux de coordination co-existent: celui de la Commission et des Etats membres, éventuellement accompagné par la BEI, et le groupe bailleurs de fonds.

Niveau UE

Des réunions des Chefs de mission et des Premiers Conseillers, ainsi que des réunions périodiques des quatre groupes de conseillers (économiques et commerciaux, coopération, culture, JAI) se déroulent mensuellement. Chaque groupe est animé par un représentant de la Présidence en exercice de l'UE, en étroite collaboration avec son homologue de la Délégation. Des groupes thématiques (environnement, habitat, eau, éducation, genre, santé et INDH –qui vient d'être créé-) sont aussi constitués pour mieux avancer et approfondir un domaine particulier. Ils ont, pour la plupart et dans une première étape, produit des documents de stratégie communs qui ont été transmis par la Présidence aux autorités marocaines en vue d'une concertation avec les administrations concernées.

Le groupe bailleurs de fonds

Le groupe « bailleurs de fonds » est une initiative lancée en 2002 au Maroc à laquelle ont participé en 2003 la plupart des donateurs/bailleurs de fonds actifs dans le pays : Banque Mondiale, Société Financière Internationale (SFI), PNUD, USAID, BAD, BID, Commission, Etats membres, Canada, Japon. Ce groupe se structure autour de certains groupes de travail sur des thèmes spécifiques :

1. un groupe « gouvernance » (chef de file PNUD);
2. un groupe « mise à niveau du secteur privé » (chef de file: SFI);
3. un groupe « efficacité de l'aide – harmonisation des procédures » (chef de file : BM).

Le gouvernement marocain a été officiellement informé et associé aux travaux des groupes; ces derniers ont souvent fait part de leur souhait de voir l'administration marocaine jouer un rôle actif en matière de coordination.

5. REPONSES STRATEGIQUES DE L'UE

5.1. Principes et objectifs généraux

Les objectifs généraux de la coopération de l'UE avec la Maroc sont déterminés dans le cadre du **Partenariat Euro méditerranéen** ainsi que dans le cadre de **la Politique de Voisinage**. Le Plan d'Action Voisinage EU-Maroc, adopté en 2005, vise à l'approfondissement des relations bilatérales dans les domaines politique, de sécurité, économique, social, scientifique et culturel.

La stratégie de coopération s'insère dans les autres politiques de l'UE et doit être complémentaire avec celles-ci. Elle tient compte, en particulier, des orientations adoptées dans le cadre de la Déclaration de la 4^{ème} Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, de Doha (Qatar), de novembre 2001 (dite « Agenda de Doha ») et de la Politique commerciale commune, des questions qui relèvent du domaine de compétence JAI de la CE, du besoin de promotion d'une meilleure gouvernance, de la promotion et d'une meilleure protection des droits de l'homme, du processus actuel de démocratisation du pays, ainsi que des initiatives environnementales convenues lors du Sommet des Nations Unies de Johannesburg de 2002 sur le développement durable.

Plus concrètement, la stratégie de coopération de l'UE doit répondre pour la période 2007-2013 aux priorités qui découlent de la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan

d'Action. La mise en œuvre du Plan d'Action nécessite en effet l'accélération de réformes structurelles et le soutien à l'effort de modernisation législatif et réglementaire.

Par ailleurs, la stratégie de l'UE tient compte de facteurs qui relèvent de la politique strictement nationale marocaine. En effet, le Royaume du Maroc anticipe les contributions des bailleurs de fonds pour le financement de sa politique et de ses réformes, tandis que les priorités à financer par l'UE doivent s'insérer dans celles prévues et décidées par le Gouvernement marocain.

5.2. Priorités et objectifs spécifiques de la coopération pour la période 2007-2013

La Stratégie de coopération de l'UE au Maroc doit répondre aux objectifs repris plus haut, tout en s'adaptant aux besoins les plus urgents de la réalité marocaine.

Dans ce contexte, l'UE et le Maroc ont défini les cinq grands axes prioritaires suivants au titre de la coopération financière:

- le développement des politiques sociales;
- la modernisation économique;
- l'appui institutionnel;
- la bonne gouvernance et les Droits de l'Homme;
- la protection de l'environnement.

Afin d'éviter des duplications et d'assurer la complémentarité des actions, le processus d'élaboration du DSP et des PIN a été étroitement coordonné avec les représentations des Etats membres sur place.

A – Le développement des politiques sociales

Malgré les efforts importants réalisés en matière de développement et d'action sociale, le Maroc souffre encore de déficits sociaux préoccupants, que ce soit en matière d'accès à l'éducation, d'analphabétisme, d'accès au système de santé, de pauvreté, de chômage, de sous emploi, d'emploi informel et de qualité des prestations sociales.

Alors même que le pays s'engage dans une ouverture plus grande de son économie, qui fera donc face à une pression concurrentielle plus forte, l'objectif de la coopération de la CE est d'appuyer les efforts nationaux visant à réaliser les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD) et ceux de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ainsi que de renforcer les filets sociaux et améliorer la qualité des systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale.

En ce sens, l'INDH place la lutte contre la pauvreté et la marginalisation au cœur du débat politique au Maroc et offre une formidable opportunité pour renforcer l'action des collectivités locales, notamment des communes, et des associations de base, dans leurs efforts pour combattre ces graves fléaux sociaux. Il y a lieu de souligner que l'INDH constitue un puissant instrument pour améliorer la gouvernance locale au sein du pays, notamment en matière de développement local et de gestion des services sociaux de base. Compte tenu de la configuration « projet » choisie pour sa mise en œuvre (approche « projet », voire « micro-projet »), l'INDH soulève encore des interrogations, concernant notamment l'ancrage institutionnel des interventions au niveau de sa mise en œuvre, sa convergence avec les autres politiques sociales sectorielles et sa structuration par rapport aux autres interventions sur le

terrain. Il faudra veiller à mettre en avant certains indicateurs liés à la pérennité et à la continuité des interventions à financer dans le cadre de cette initiative.

Dans le domaine de l'éducation, un manque de compétences de base, notamment au niveau de la lecture et de l'écriture, a des répercussions très négatives à la fois sur les possibilités d'apprentissage – y compris sur la formation – ainsi que sur l'accès à l'exercice d'autres droits civils et sociaux. Cet état de fait constitue une entrave très importante pour le développement économique et social du pays et met en évidence le besoin de poursuivre de façon soutenue l'investissement dans le secteur.

Par ailleurs, dans la Communication au Parlement et au Conseil adoptée le 12 avril 2005 concernant le programme d'actualisation du processus de Barcelone à l'horizon 2010, la Commission a placé l'éducation parmi les priorités de la poursuite de ce partenariat et s'est engagée à augmenter significativement le soutien accordé au secteur de l'éducation.

En matière d'éducation et d'alphabétisation, la stratégie de l'UE vise essentiellement à soutenir les efforts du Gouvernement en matière d'alphabétisation, en privilégiant les femmes ainsi que les habitants des zones rurales et des quartiers péri-urbains des grandes villes; elle vise aussi à appuyer la réforme qualitative du système scolaire primaire et secondaire et la scolarisation au niveau de l'éducation de base et de l'éducation secondaire, notamment des filles pour ce dernier niveau. Cette stratégie encouragera, finalement, les efforts du Gouvernement en matière de décentralisation de la gestion de la politique d'éducation et d'alphabétisation vers les régions du pays. La coopération dans ce secteur peut être renforcée car la PEV offre la possibilité de développer des actions et des échanges entre étudiants y inclus la participation à Tempus et à Erasmus Mundus pour les ressortissants marocains. Les possibilités de la coopération renforcée dans le domaine de la culture seront également examinées.

En matière de santé, le secteur est caractérisé par une persistance des inégalités au niveau de l'accès aux soins, des difficultés rencontrées au niveau de la qualité de l'offre de soins, du financement de la santé, de la gestion des ressources humaines ou encore du médicament. L'objectif de la coopération sera de soutenir les réformes en cours en matière de protection sociale (assurance maladie notamment) et d'amélioration de l'accès et de la qualité du système de santé. A ce titre, la coopération de la CE continuera le soutien à la réforme majeure que constitue la décentralisation/déconcentration du secteur et, par ce biais, le soutien à l'amélioration de l'offre de soins. Le soutien sera également prévu pour l'implémentation des accords internationaux relatifs à la santé publique.

B – Modernisation économique

Le Maroc fait face à d'importants défis économiques. L'objectif est d'augmenter le taux de croissance afin de générer les importantes créations d'emplois seules à même de réduire la pauvreté, les disparités sociales et le chômage notamment dans les régions de forte émigration. Cet objectif doit être compatible avec la stratégie des autorités de poursuivre la consolidation du cadre macroéconomique et l'effort d'investissement national.

En outre, le Maroc est engagé dans un processus d'ouverture commerciale qui renforce les pressions concurrentielles sur son économie. La mise en œuvre des accords de libre échange avec l'UE, les Etats-Unis et les pays de l'Accord d'Agadir, ainsi que les négociations entamées avec l'UE dans le domaine de la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement et des produits agricoles nécessitent une amélioration de la compétitivité de

l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, l'économie reste dominée par quelques secteurs (textiles, mines, agriculture) ce qui en accroît la vulnérabilité. Dans ce contexte, l'amélioration du cadre de l'investissement et du climat des affaires, et l'innovation sont des priorités importantes pour encourager la création et le développement de nouvelles entreprises dans des secteurs porteurs.

La qualité et l'adaptabilité de la main d'œuvre sont également des éléments importants de la compétitivité d'un pays et il importe que le Maroc puisse offrir les compétences humaines dont auront besoin les entreprises, notamment dans les nouveaux secteurs que souhaitent encourager les entreprises. A cet égard, la CE continuera d'intervenir dans le soutien à l'amélioration de l'offre de formation professionnelle.

L'agriculture reste un secteur crucial pour l'économie du pays, et les besoins de réforme y sont particulièrement importants. L'objectif de la CE est d'appuyer les efforts de modernisation du secteur et d'amélioration de sa compétitivité en particulier en élevant le niveau de qualité des produits.

Enfin, les infrastructures constituent un élément fondamental de la compétitivité de l'économie ; elles permettent le désenclavement de certaines zones du pays, et donc la mise sur le marché de productions potentielles ; elles facilitent les échanges et permettent de réduire les coûts des entreprises. Elles contribuent également à l'amélioration de la qualité de la vie et à la satisfaction des besoins élémentaires des populations. A cet égard, la CE continuera son intervention dans le domaine des infrastructures transport, notamment routières, en vue du développement de l'axe trans-maghrébin et les interconnexions avec les ports marocains,- et dans le secteur énergétique, notamment l'intégration progressive du Maroc dans les marchés électriques et gaziers Euro-méditerranéens, la réduction de sa forte dépendance énergétique externe, la diversification de l'offre énergétique par le développement des sources renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique.

En résumé, l'objectif de la CE est donc d'apporter un soutien aux efforts des autorités pour diversifier les sources de la croissance (plan Emergence), améliorer la compétitivité des entreprises existantes et continuer les réformes du cadre législatif et réglementaires de l'investissement. Le soutien pourra également viser directement certaines entreprises. Enfin, le cas échéant, un 'Trade Need Assessment' (TNA) pourrait être lancé en temps utile pour déterminer les besoins en matière d'assistance liée au commerce selon les nécessités.

C – Appui institutionnel

Dans le cadre du Plan d'Action de la politique de voisinage, le Maroc s'est engagé dans un important effort de rapprochement avec la législation, les normes et les standards de l'Union européenne. Ceci doit lui permettre de tirer parti graduellement des possibilités offertes par la politique de voisinage, notamment la perspective de progresser au-delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, y compris en offrant au Maroc une participation dans le marché intérieur ainsi que la possibilité de prendre progressivement part aux programmes de l'UE. Ceci exigera des efforts importants de la part du Maroc afin de créer les conditions législatives et institutionnelles nécessaires. Cette ambition s'exprime dans la demande du Maroc d'un "statut avancé" avec l'UE qui serait "plus que l'association et moins que l'adhésion".

L'adoption des normes et standards européens et internationaux constitue d'ailleurs, dans les domaines industriels et agricoles (normes sanitaires et phytosanitaires) des éléments de compétitivité pour l'économie marocaine, afin de faire face à la concurrence internationale sur le marché intérieur et conquérir de nouveaux marchés extérieurs.

Par ailleurs, il est maintenant avéré que la qualité des institutions est un élément indispensable pour la réussite des programmes de développement. Enfin, les programmes d'appui institutionnels mis en place sous MEDA ont mis en lumière l'importance de pouvoir apporter une assistance technique de haut niveau aux institutions marocaines, notamment à travers le jumelage (y compris celles de la recherche et de l'enseignement supérieur).

Dans ce contexte, l'objectif de la CE est de poursuivre son soutien aux institutions marocaines en charge de la mise en œuvre des réformes agréées dans le cadre du Plan d'Action.

D – Soutien à la bonne gouvernance et aux Droits de l'Homme

Le Gouvernement a entamé depuis quelques années une importante réforme de la Justice qui constitue une priorité nationale tant du point de vue de la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratisation en profondeur de la société que du point de vue du développement économique et social. La CE a déjà apporté un soutien à ce programme et entend continuer son appui, notamment dans de nouveaux volets, tels que le système pénitentiaire et la formation des personnels de la justice.

Par ailleurs, la poursuite des progrès déjà accomplis en matière de bonne gouvernance et de consolidation des Droits de l'Homme nécessite un soutien continu de la part de la CE, notamment en faveur des organismes en charge de la protection des Droits de l'Homme (Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, etc.).

Finalement, la collaboration dans les domaines sécurité/ justice et affaires intérieures y compris les questions migratoires pourra être approfondie là où les deux partenaires le jugeront pertinent. Pour ce qui est de la lutte contre la drogue, le Plan d'Action Voisinage, ainsi que Plan d'action drogue de l'UE 2005-2008 fournissent le cadre pour aborder ce problème et montrent l'engagement de l'UE vis-à-vis du Maroc dans cette matière.

E - Protection de l'Environnement

Au sommet euro méditerranéen de Barcelone de novembre 2005, les partenaires se sont collectivement engagés "pour approuver un calendrier possible à dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020." La réalisation réussie de cet objectif pour réduire des niveaux de pollution exigera une combinaison à la fois d'actions régionales et nationales avec l'aide de tous les acteurs dans la Méditerranée. La stratégie de réponse de la CE pour le Maroc devrait soutenir les mesures nationales et régionales qui contribuent à atteindre les objectifs de l'initiative environnementale Horizon 2020 qui doivent aborder toutes les principales sources de pollution comprenant les émissions industrielles, les déchets municipaux et particulièrement les eaux urbaines résiduaires. Outre la convergence réglementaire et la réforme générale des administrations environnementales, les projets d'investissement financés par les institutions financières internationales peuvent être encouragés par préparation et aide visées d'investissement (telle que les bonifications d'intérêt).

Au-delà de cet objectif régional, la CE interviendra également en soutien des problématiques plus spécifiques au Maroc, comme par exemple la lutte contre la désertification, la protection de certains espaces menacés (par exemple les oasis), la protection des ressources d'eau, la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, etc..

*

* *

La période couverte par le document de stratégie 2007-2013 verra son application en deux phases d'exécution – deux exercices de programmation-, une première qui couvre la période 2007-2010 et une seconde pour la période 2011-2013. Les priorités identifiées dans ce document de stratégie, de commun accord avec les autorités marocaines, seront appuyées dans l'un ou l'autre exercice de programmation selon les besoins plus ou moins urgents des différents secteurs.

Dans la mise en œuvre des programmes et projets de coopération, la CE aura recours à divers types d'instruments, et en particuliers aux facilités d'appui sectoriel. L'utilisation de cet instrument, qui consiste en une aide budgétaire directe, est conditionnée par la poursuite de la mise en ordre des finances publiques et la modernisation de la gestion des finances publiques. Ceci signifie notamment que le processus de maîtrise des déficits publics devra être poursuivi, ainsi que la poursuite de la modernisation des outils de gestion des finances publiques dans les domaines de la planification et de l'exécution budgétaire, du contrôle et de l'audit (à la fois interne et externe) afin d'assurer la conformité et l'efficacité de la dépense publique.

5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments des relations extérieures

A partir de 2007, l'assistance de la Communauté sera fournie au travers d'une palette de nouveaux instruments. L'IEVP, à travers ses composantes nationales, régionales, transfrontalières et thématiques, constituera le principal instrument financier mis à disposition du Maroc. L'introduction de nouveaux instruments d'assistance extérieure devrait améliorer substantiellement la flexibilité de la mise en œuvre de l'assistance. Les nouvelles formes de coopération, telles que TAIEX, les programmes de bourses universitaires et les jumelages, ainsi que la participation du Maroc aux programmes communautaires et aux agences, devraient jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des priorités de la coopération bilatérale.

Le programme régional IEVP pour le voisinage Sud contribuera à la réalisation des objectifs décrits dans cette stratégie puisque certaines activités mises en œuvre au niveau régional ou sous-régional peuvent apporter de la valeur ajoutée ou de la complémentarité aux opérations bilatérales. En matière de volet politique, l'aide bilatérale appuiera les réformes politiques, tandis que les activités régionales comprendront une aide à la création des réseaux régionaux, aux plates-formes des organisations de la société civile et aux réseaux de médias. Le dialogue des cultures est traité au niveau régional, dans le cadre de la fondation Anne Lindh. La coopération justice et de sécurité est une priorité partagée par l'UE et un certain nombre de partenaires de voisinage du Sud. Les activités régionales comprendront la coopération judiciaire sur les questions transfrontalières, les réseaux de criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, ainsi que l'échange des meilleures pratiques. Les actions régionales dans les domaines transport et énergie se concentreront sur les activités transnationales (connexions Sud-Sud et Nord-Nord), tandis que l'aide bilatérale peut privilégier la

convergence des politiques avec les pays voisins méditerranéens et avec l'Union européenne, l'accélération des réformes et l'ouverture des marchés, le développement des investissements en infrastructure, la contribution à la maîtrise de l'énergie et le soutien aux énergies renouvelables, ainsi que l'assistance technique aux structures nationales concernées. La coopération régionale sur l'environnement comprendra la collaboration avec l'Agence Européenne pour l'Environnement. Les régions frontalières marocaines seront éligibles pour participer à la **coopération transfrontalière IEVP**. La coopération transfrontalière sera complémentaire aux priorités convenues dans le cadre du plan d'action et fera participer les autorités régionales et locales. La coopération transfrontalière relèvera des défis communs identifiés par les États membres de l'UE et les pays partenaires partageant une frontière terrestre, un croisement de mer à courte distance ou les partenaires partageant un bassin de mer commun.

Outre l'enveloppe bilatérale, transfrontalière et régionale, deux nouveaux instruments peuvent être disponibles. **Le programme IEVP transversal** comprendra les activités qui seront mises en œuvre de la même manière pour tous les pays voisins. Ce programme financera notamment les activités TEMPUS et le nouveau programme de bourse, ainsi que les activités de TAIEX. En outre, les nouveaux **programmes thématiques** comprendront un total de six programmes thématiques, dont le programme 'démocratie et droits de l'homme' (ex-IEDDH) avec sa propre base légale et cinq autres programmes sous l'instrument 'coopération au développement'. Parmi ceux-ci, les programmes "migration et asile" (ex-Aeneas) et "développement humain et social – investir dans les personnes" pourraient être d'un intérêt particulier pour le Maroc et utilement renforcer la coopération bilatérale (les autres programmes - environnement, acteurs non étatiques, sécurité alimentaire - pourraient aussi avoir un impact). Les activités thématiques seront lancées seulement si elles fournissent une plus-value claire.

Les **bonifications d'intérêt** peuvent agir comme levier pour les investissements des institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports. Chaque fois que les bonifications d'intérêt seront considérées, leur pertinence sera évaluée au cas par cas et des mesures appropriées devront être prises pour éviter les distorsions significatives du marché. En ce qui concerne l'environnement, les secteurs pertinents comprennent la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la pollution industrielle. Il sera également tenu compte de l'initiative de dépollution de la Mer Méditerranée 'Horizon 2020'. Pour l'énergie, les secteurs possibles sont les ressources énergétiques renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements dans les infrastructures et les réseaux énergétiques devraient, en principe, être financés sur des bases commerciales mais, dans des circonstances exceptionnelles où les intérêts particuliers de l'Union sont en cause (par exemple la sécurité des approvisionnements) et où il apparaît qu'un projet aura du mal à voir le jour, des bonifications d'intérêt pourraient être envisagées pour des projets d'investissement. En ce qui concerne le secteur des transports, les bonifications d'intérêt devraient être dirigées afin de réunir les financements nécessaires pour des infrastructures particulièrement importantes, en particulier les points de passage transfrontaliers le long des corridors prioritaires. Les bonifications d'intérêt devront être accompagnées d'une conditionnalité qui permettra d'éviter des effets non désirés.

Annexe 1: Informations de Référence

Population	30,31 millions	(2005)
Espérance de vie	Hommes : 67 ans Femmes : 71 ans	(2003)
Taux d'alphabétisme adulte (% de personnes âgées de + 15 ans)	Hommes : 63,3 Femmes : 38,3	(2003)
Force travail totale (millions) % Femmes à la force de travail totale	11,4 millions 27,1%	(2005)
% chômage/population	10,8%	(2005)
Indice de développement humain PNUD	0,64 sur 1(rang :123)	(2006)
PNB	165 milliards DH	(2005) €DH=11
Investissements Directs Etrangers (IDE)	26 milliards DH	(2005)
Exportations/UE	€ 8776550000	(2004)
Importations/UE	€6474611000	(2004)
Maroc/UE Total Exportations Importations	€15251161000 DH 87.9 Milliards DH 157.9 Milliards	(2004)
Budget d'Etat	DH 130500 Milliards	(2006)
MEDA I	€ 656 millions	
MEDA II	€ 677 millions	

Maroc

Profile environnemental

1) État de l'environnement

Les questions environnementales majeures relatives au Maroc concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la désertification.

Pour ce qui concerne la **qualité de l'air**, la pollution atmosphérique est une préoccupation croissante dans les secteurs urbains et industriels, tels que Casablanca et Rabat.

En ce qui concerne la **qualité de l'eau**, les ressources en eau du Maroc s'épuisent progressivement en raison de la croissance démographique, de l'irrigation inefficace (l'agriculture tient une grande part dans la consommation totale d'eau), des précipitations irrégulières et de la sédimentation des réservoirs. Les sources principales de pollution de l'eau sont constituées par le débordement des excédents des décharges de déchets solides, du rejet des eaux urbaines résiduaires, des effluents industriels et des activités agricoles. Il faut pallier au manque de projets en matière d'hygiène.

La **gestion des déchets** est un défi important, notamment en ce qui concerne la prévention, la collecte, le traitement, la récupération et le stockage définitif. De grandes quantités de déchets solides, y compris de déchets industriels finissent dans les décharges ouvertes. Une quantité limitée de déchets est recyclée.

En ce qui concerne la **protection de la nature**, la biodiversité riche du Maroc subit une pression significative. La disparition de la biodiversité est liée au déboisement et à la détérioration du sol. Les écosystèmes côtiers se détériorent en raison de la pollution, de constructions non planifiées et d'activités touristiques mal contrôlées. Les écosystèmes des oasis, des montagnes et des forêts sont également sous pression.

Les défis les plus importants dans la lutte contre la **pollution industrielle** sont la promotion des économies dans l'utilisation des ressources naturelles et la réduction des émissions industrielles liquides, solides et gazeuses des industries marocaines, notamment des PME, dans des secteurs tels que le tourisme, l'artisanat (notamment les tanneries et huileries), les textiles et l'industrie agroalimentaire.

Le **milieu marin** souffre du développement industriel, urbain et touristique ainsi que du transport maritime, qui causent l'érosion des rivages, la pollution de l'eau et la détérioration de la biodiversité côtière.

En ce qui concerne **l'utilisation des terres**, l'érosion touche plus de 70% des terres arables. La dégradation des terres est également due au surpâturage, au déboisement et aux pratiques agricoles inadéquates. L'envasement des barrages résultant de l'érosion de terre est également

un problème clé. La désertification, causée par exemple par l'aridité du climat et la surexploitation des ressources naturelles, représente un défi important.

Les **questions environnementales transfrontalières** qui concernent le Maroc incluent la pollution des eaux côtières de la Méditerranée et de l'Atlantique. Les plages polluées le long de ces zones côtières affectent la santé publique, les écosystèmes marins et la pêche.

En ce qui concerne les **questions environnementales globales** et le changement climatique en particulier, le Maroc a adhéré au protocole de Kyoto en 2002, et doit donc mettre en œuvre les dispositions appropriées et, le cas échéant, mettre en œuvre également des politiques et des mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde.

2) **Politique de l'environnement**

Le Maroc a adopté une stratégie nationale sur la protection de l'environnement et le développement durable en 1995, qui définit des objectifs à moyen terme (2005) et à long terme (2020) pour la qualité de l'environnement et promeut l'intégration des considérations environnementales dans les politiques de développement économique et social.

Le Maroc a adopté un Plan d'Action National de l'Environnement (PANE) afin de mettre en œuvre la stratégie nationale de 1995. Ses priorités sont la protection et la gestion durable de l'eau, du sol et de la nature, la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables, la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs, l'amélioration de l'environnement urbain, la gestion de l'environnement et les médias.

Le Maroc a également adopté plusieurs plans et programmes sectoriels axés par exemple sur la désertification et la gestion intégrée de l'eau et la surveillance des eaux souterraines et de surface. Des stratégies nationales dans les domaines de la gestion des déchets, de la pollution industrielle et de la protection de la nature sont en cours d'élaboration.

3) **La législation environnementale et sa mise en œuvre**

Une loi sur la protection de l'environnement a été adoptée en 2003.

En ce qui concerne la **législation horizontale**, une loi sur l'étude des incidences environnementales (EIE) a été adoptée en 2003. Des décrets de mise en œuvre sont en cours de développement. Le nombre de projets soumis à l'EIE augmente; toutefois, ces études sont effectuées sur une base volontaire en l'absence d'un cadre législatif clair. Il n'y a aucune législation spécifique relative à l'accès du public aux informations en matière d'environnement. Néanmoins, l'Observatoire National pour l'Environnement (ONE) est responsable de la collecte et du traitement des données environnementales et possède un site internet accessible à tous. Un Système d'Informations et de Données Environnementales (SIDE) a été développé par l'ONE. Le premier rapport sur l'état de l'environnement du pays a été publié en 2002.

Dans le domaine de la **qualité de l'air**, la législation relative au contrôle de la pollution atmosphérique a été adoptée en 2003. Le processus d'élaboration des règlements pour sa mise en œuvre a commencé, notamment en ce qui concerne les réseaux de contrôle de qualité de

l'air et les normes pour les émissions de sources fixes. Il existe des programmes visant à améliorer la qualité de l'air.

En ce qui concerne la **qualité de l'eau**, le cadre juridique existant est principalement régi par le Code de l'Eau, adopté en 1995. Ce code comprend plusieurs dispositions relatives à la protection et à la conservation des ressources en eau, au rejet des eaux résiduaires, et à la réutilisation des eaux résiduaires traitées. Les textes législatifs les plus récents concernent la pollution des eaux souterraines et de surface. Un programme de contrôle de qualité de l'eau a été établi pour les eaux de surface et les eaux souterraines.

En ce qui concerne la **gestion des déchets**, un texte législatif sur la gestion des déchets vient d'être adopté. Une stratégie pour le traitement des déchets est en cours d'élaboration. La participation du secteur privé à la gestion des déchets solides est relativement forte, en particulier en ce qui concerne la collecte et l'élimination dans les villes de moyenne et grande envergure. Un comité ministériel de gestion des déchets solides a été mis sur pied au niveau national dans le but de faciliter et de gérer la participation du secteur privé aux niveaux provincial et local.

En ce qui concerne la **protection de la nature**, une stratégie et un plan d'action national sont en cours d'élaboration afin de préserver la biodiversité. En particulier, 10 parcs nationaux ont été créés ainsi que des sites d'intérêt biologique.

Dans le domaine de l'**utilisation des terres**, un plan d'action national pour combattre la désertification a été élaboré. Il vise à créer un lien important avec la diminution de la pauvreté et le développement rural.

En ce qui concerne la **pollution industrielle**, la législation actuelle sur l'installation industrielle est à l'étude en vue d'établir un système de permis. Une stratégie de la pollution industrielle est en cours d'élaboration. Le FODEP (Fonds de Dépollution Industrielle) a été créé pour promouvoir la gestion environnementale au sein des sociétés. Un "Centre de Production Propre" est chargé de promouvoir l'efficacité écologique, principalement au sein des PME.

De manière générale, une législation cadre, en ce qui concerne la protection de l'environnement et les sous-secteurs, est en place mais il est nécessaire de préparer des textes d'application, notamment en ce qui concerne les études d'impact environnemental. Le Maroc rencontre des difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application dues à des infrastructures administratives trop limitées et des ressources financières insuffisantes.

4) Capacité administrative

Le Ministère pour l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a été créé en 1995. Le Ministère de la Santé est responsable de la qualité de l'eau et de l'information aux autorités compétentes et au public. L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) est responsable de la qualité de l'eau potable. La coordination interministérielle dans le secteur de l'eau est assurée par le Ministère pour l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Un Conseil National de l'Environnement a été créé en 1980 et joue un rôle consultatif visant à coordonner les différentes politiques pour la protection de

l'environnement. Des "Cellules Environnementales" ont été créées dans différents ministères impliqués dans les questions environnementales (agriculture, industrie, transports) afin de faciliter la coordination politique.

Il existe 16 inspections régionales sous la responsabilité du Ministère pour l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, chacune incluant un département pour l'inspection environnementale. Les Municipalités gèrent tous les services communaux, y compris la gestion des déchets solides, dans les villes comportant plus d'une municipalité. Le budget pour les inspections environnementales est actuellement centralisé mais un budget spécifique est envisagé pour les inspections régionales en 2006.

Des Agences de Bassin Hydraulique ont été créées en vue d'évaluer, de planifier et de gérer les ressources en eau dans leurs secteurs d'extraction. Néanmoins, les ressources financières ne sont pas suffisantes.

En vertu de la loi de 2003 sur la protection de la nature, un fonds national pour l'environnement a été créé. Néanmoins il n'est pas encore opérationnel puisqu'il manque les décrets de mise en œuvre appropriés. Dans le même temps, un vaste débat a commencé sur l'utilité d'un tel fonds.

L'Observatoire National de l'Environnement (ONE) est responsable de la collecte et du traitement des données environnementales et a développé un Système d'Informations et de Données Environnementales en 1998. Cependant, la collecte et la coordination du traitement des données environnementales constituent un défi.

Afin d'assurer une planification stratégique, la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale ainsi que le renforcement des infrastructures administratives aux niveaux national, régional et local constituent un défi important pour le Maroc, notamment en ce qui concerne la coordination entre les autorités compétentes.

5) Participation aux processus régionaux et internationaux

Le Maroc a ratifié les conventions environnementales internationales et régionales pertinentes qui le concerne, à l'exception de Protocole de Biodiversité et de SPA (les zones particulièrement protégées) et du nouveau Protocole d'Urgence de la Convention de Barcelone.

Au niveau régional, le Maroc participe au **Conseil Arabe des Ministres de l'Environnement**, à la **Conférence Africaine des Ministres pour l'environnement et au Plan d'Action pour la Méditerranée**.

En Novembre 2005, les partenaires Euro-Méditerranéens, incluant le Maroc, se sont engagés collectivement à "approuver un calendrier plausible pour dépolluer la Mer Méditerranée pour 2020". La réalisation de l'objectif de réduire les niveaux de pollution, demandera aussi bien l'emploi d'actions régionales et nationales par tous les acteurs méditerranéens. Les points clés de l'initiative Horizon 2020 sont de s'adresser aux sources majeures de pollution, incluant les émissions industrielles, les déchets municipaux et les eaux urbaines résiduelles.

Le Maroc participe à la **composante méditerranéenne de l'Initiative de l'Eau de l'UE**, composante régionale de l'Initiative de l'Eau de l'UE, comme lancée au sommet mondial de 2002 sur le développement durable. L'initiative vise à promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau et une coordination entre les acteurs clés de la région.

En février 2006, un réseau pour la conformité et la mise en vigueur de la législation environnementale (NECEMA) a été établi par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. L'objectif est de promouvoir une bonne gouvernance environnementale dans la région à travers des échanges d'informations et des meilleures pratiques.

Au **niveau bilatéral**, des accords de coopération sur les questions de l'environnement ont été signés, notamment avec la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

6) Les domaines clés pour action

Le Maroc fait face à des nombreux défis pour promouvoir la protection de l'environnement. Les questions environnementales majeures relatives au Maroc concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la désertification.

En ce qui concerne le changement climatique, le Maroc doit mettre en oeuvre les dispositions appropriées du protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Maroc a des chances importantes pour utiliser des mécanismes flexibles sous ce protocole.

Planification stratégique, la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale constituent un défi important pour le Maroc, y incluse la coordination entre les autorités compétentes.

Les domaines environnementaux clés sont identifiés dans la section environnement de l'UE - Plan d'action Maroc, établi dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Il définit un ensemble de priorités pour action, en ce qui concerne la gouvernance environnementale, des activités spécifiques ainsi qu'une coopération internationale et régionale sur des questions d'environnement. Le progrès vers la mise en œuvre du Plan d'action contribuera également à accomplir les objectifs de l'Accord d'Association..

Annexe 3 – Matrice des bailleurs de fonds



Microsoft Excel
Worksheet

Annexe 4 – Analyse économique.

1. DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES

1.1. Les développements dans le secteur réel de l'économie

La baisse de la production agricole, les prix du pétrole élevés et l'abolition des quotas sur les produits textiles ont mené à un ralentissement considérable de la croissance économique en 2005 (de 4,2% en 2004 à 1,7% en 2005¹¹). Le secteur primaire a diminué son activité de 12,5% principalement à cause de l'influence du mauvais temps sur la production des industries agricoles. La croissance de l'industrie manufacturière s'est également ralentie tandis que les secteurs des transports, des communications et du tourisme ont expérimenté une forte croissance. Globalement, si l'on exclut la contribution du secteur agricole, la croissance a atteint 4%. Le taux de chômage officiel est resté élevé à 11% avec environ 20% dans les centres urbains.

1.2. La politique budgétaire

La situation fiscale actuelle caractérisée par des déficits élevés n'est pas exempte des risques à moyen terme. Néanmoins, le gouvernement suit une stratégie de consolidation à moyen terme ayant établi une cible pour le ratio de déficit à 3% du PIB. En Octobre 2005, le ministre des finances a présenté le projet de loi de finances de 2006 à la chambre des représentants avec une cible de 3,2% du PIB pour le déficit (4,2% si l'on exclut les recettes de privatisation). Ce chiffre est lié à une prévision de croissance de 5,4% du PIB, objectif qui ne pourrait être réalisé que si le secteur agricole connaît un fort rebond. Le déficit du gouvernement central en 2005 a atteint 4,7% du PIB (6,2% si l'on exclut les recettes de privatisations). Ce résultat a été influencé par une plus faible croissance économique, par des subventions plus élevées des produits pétroliers et par les dépenses extraordinaires liées à la préretraite des fonctionnaires.

1.3. Politique monétaire et de taux de change

Malgré les prix du pétrole élevés, l'inflation en 2005 a diminuée d'un demi-point. Ceci est le résultat de l'ancrage du taux de change et d'une politique monétaire prudente dans la perspective d'un ralentissement substantiel de l'économie. Le cadre de la politique monétaire s'est amélioré grâce à l'entrée en vigueur en 2006 des nouveaux statuts de la banque centrale. Ces statuts définissent la stabilité des prix comme l'objectif principal de la politique monétaire et rendent la banque centrale plus indépendante. Sous ces termes, le comité d'administration de la banque Al-Maghrib détermine les objectifs intermédiaires et le cadre opérationnel de la politique monétaire. En outre, il détermine les taux d'intérêt appliqués aux opérations des banques, détermine les réserves monétaires et fixe les conditions pour lancer les instruments de dette de la banque centrale.

1.4. Le développement du secteur extérieur

Le Maroc a enregistré des excédents du compte courant depuis 2001 grâce aux recettes touristiques et aux transferts des travailleurs résidents à l'étranger (en 2004, ces postes représentaient 7,8% et 8,4% du PIB, respectivement). Néanmoins, le compte courant s'est

¹¹ Ministère des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions financières.

détérioré; passant d'un excédent de 1,9% du PIB en 2004 à un déficit de 0,9% du PIB en 2005, principalement en raison des prix du pétrole plus élevés et de la stagnation des exportations. Les exportations de produits textiles ont été affectées par la fin de l'accord multifibres en 2004, mais moins que prévu. En revanche, les transferts, les recettes touristiques et l'investissement direct étranger ont fort augmenté en 2005.

La chute des exportations vers l'UE au cours du premier trimestre de 2005 s'est produite suite à une forte augmentation en 2004, laissant la part de marché près de sa moyenne à moyen terme. En général, la proximité des marchés importants de l'UE fournit au Maroc un avantage concurrentiel dans la division internationale du travail, particulièrement dans le secteur textile. Par conséquent, le pays a un fort potentiel commercial, par exemple en ce qui concerne les stratégies d'externalisation des industries européennes, pour autant que les besoins de qualification de main-d'œuvre soient satisfaits.

2. LA LIBERATION DES ECHANGES ET L'OUVERTURE ECONOMIQUE

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE progresse normalement et le démantèlement tarifaire se poursuit suivant le calendrier prévu. En outre, en 2006 le système (diagonal) de cumul paneuropéen pour les règles d'origine sera probablement étendu au Maroc. Par conséquent, le pays peut augmenter considérablement les bénéfices qu'il tire de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Néanmoins, l'exploitation de ces bénéfices considérables dépend de la finalisation des accords de libre-échange entre le Maroc et ses pays partenaires méditerranéens. Le Roi a récemment promulgué l'accord d'Agadir pour une zone de libre-échange complémentaire entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont également accepté d'améliorer des relations bilatérales et l'intégration économique parmi les pays du Maghreb. Une conférence pour faciliter les échanges commerciaux a été tenue à Alger en novembre 2005 et s'est terminée avec un accord portant sur la création des groupes de travail et des réunions de suivi. L'ouverture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie serait un pas en avant pour promouvoir le commerce et une amélioration du bien-être dans la région. Il y a des nouveaux efforts pour relancer l'union arabe du Maghreb (UMA) qui inclut également la Libye et la Mauritanie. En outre, les négociations portant sur une plus grande libéralisation des échanges agricoles et de services dans la zone euro-méditerranéenne ont commencé en 2006. Enfin, l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis a été reportée en 2006.

3. CLIMAT DES AFFAIRES

3.1. La privatisation, la restructuration d'entreprise et le climat des affaires

Les autorités poursuivent une politique de privatisation et ont enregistré de fortes recettes annuelles entre 2,3% et 2,9% du PIB depuis 2003. Les autorités ont fait des progrès significatifs dans l'amélioration du climat des affaires dans certains secteurs, notamment dans les télécommunications qui se développent rapidement. Dans d'autres secteurs, les réformes ont été introduites mais nombre d'entre elles doivent encore être efficacement mises en œuvre. Améliorer l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises (qui représentent le noyau du secteur privé marocain) devrait devenir une priorité.

Les principales contraintes structurelles à l'accès au crédit sont liées à des problèmes relatifs aux droits de propriété, à l'application des contrats, aux systèmes d'information dans les entreprises et au manque de compétences de gestion financière dans le secteur de l'entreprise. D'autres limitations importantes pour le développement du secteur privé ont trait à

l'administration des impôts (et l'émission des permis), la réglementation du marché du travail (voir ci-dessous), la protection des investisseurs, et des obstacles pour le commerce transfrontalier tels que les structures tarifaires complexes et le manque de services portuaires efficaces.

3.2. Les réformes du secteur financier

En 2005, la Loi bancaire a été changée afin de renforcer les compétences de la banque centrale qui a maintenant la responsabilité d'accorder des licences aux établissements de crédit, d'élaborer les règlements pour le système bancaire et la surveillance. La banque Al-Maghrib a reçu le mandat de créer un système de prévention de crise et gérer le processus de récupération financière des établissements en difficulté. Parallèlement à la libéralisation de l'activité bancaire, la banque centrale a renforcé les règles prudentielles en le mettant en accord avec les normes internationales. Outre la décision d'augmenter le capital minimal pour les banques, le ratio de solvabilité a été augmenté à 8%. En outre, les risques encourus en devise étrangère ont été limités, et des nouvelles règles en matière de comptabilité, de contrôles internes, d'audit externe et de lutte contre le blanchiment de capitaux ont été adoptées.

3.3. La réforme du marché du travail

Un nouveau code du travail a été adopté en 2004 et il devrait améliorer les relations de travail et la flexibilité sur le marché du travail. Le code souligne l'égalité à l'encontre de toute forme de discrimination. Il consolide des mesures spécifiques de protection pour les femmes, et il interdit le travail des enfants de moins de 15 ans. Néanmoins, le code n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. L'égalité de traitement des femmes dans les relations de travail et le combat contre le travail illégal des enfants restent des défis importants.

4. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET GESTION PUBLIQUE DE FINANCES

4.1. La réforme fiscale et de l'administration publique

Les autorités prévoient d'initier une réforme fiscale, notamment de la TVA, en 2006. Elles ont publié un rapport des dépenses fiscales en même temps que le budget de 2006 pour sensibiliser le public sur l'inefficacité du système des impôts. La prolifération des exonérations fiscales (qui représentent presque 15% des recettes fiscales totales en 2004) suggère une pression fiscale croissante sur une assiette de l'impôt étroite. Le système de TVA avec cinq taux d'imposition et des exemptions très répandues est compliqué et difficile à administrer. Le gouvernement a également révisé largement la gestion des finances publiques et le processus budgétaire, y compris l'introduction, d'ici 2007, d'une prévision budgétaire à moyen terme (MTF).

Le gouvernement continue de mettre en œuvre sa stratégie de gel de l'embauche nette dans la fonction publique, et la mise en œuvre d'un système moderne de gestion des ressources et des rémunérations afin de réduire la masse salariale et rendre l'administration publique plus efficace. Le programme de préretraite de 2005 pour environ 38.000 employés publics aboutira à des économies significatives de salaires à moyen terme. En général, la responsabilité du gouvernement, un environnement politique fiable, l'efficacité des services du gouvernement et la qualité du cadre légal restent parmi les défis principaux pour la réforme politique.

5. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PAUVRETE

5.1. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté

Malgré les progrès que l'on constate, la lutte contre la pauvreté reste une tâche importante au Maroc. L'amélioration du PNB par habitant au cours des années récentes de 1.310 USD en 2003 à 1.520 USD en 2004 n'est pas également répartie parmi la population, et elle est insuffisante pour provoquer des améliorations significatives des niveaux de vie. La mortalité infantile en 2003 était neuf fois plus grande au Maroc que dans l'UE. L'instrument et le défi principaux pour la réduction de la pauvreté sont l'augmentation de la croissance et de la productivité. Récemment, le Maroc a donné une impulsion aux réformes stratégiques qui mèneront à ces augmentations de productivité à moyen terme (réf. 3. et 4.).

Il y a plusieurs programmes pour la réduction de la pauvreté au Maroc qui sont soutenus, notamment, par les Nations unies et la Banque mondiale, et qui s'occupent de ces questions. Néanmoins, il y a des preuves qu'une meilleure coordination et un intérêt plus focalisé sur la nécessité d'augmenter la productivité améliorerait l'efficacité de certains programmes.

6. Secteurs environnementaux clés nécessitant une l'action

Le Maroc fait face à des défis considérables afin de promouvoir la protection de l'environnement. Les secteurs clés comprennent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la désertification.

Les structures administratives et institutions en charge de l'environnement doivent être renforcées, notamment en ce qui concerne la planification stratégique, la mise en œuvre et l'application de la législation.

Les secteurs clés de l'environnement où une action est requise sont identifiés dans la section concernant l'environnement du Plan d'Action UE-Maroc, établi dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Il définit un ensemble de priorités d'action en ce qui concerne la gouvernance environnementale, les activités spécifiques ainsi que sur la coopération internationale et régionale en matière d'environnement. Les progrès effectués en vue de la concrétisation des objectifs du Plan d'Action contribueront également à la réalisation des objectifs de l'Accord d'Association.

MOROCCO

Main economic indicators

	2001	2002	2003	2004	prel. 2005
Real sector					
Real GDP growth (% change)	6.3	3.2	5.5	4.2	1.8
Inflation CPI (period average)	1.8	0.6	-0.1	1.5	1.0
GDP nominal, in USD billion	33.9	36.1	43.8	50.0	..
GDP per capita, in USD	1220	1270	1520	1710	..
Social Indicators					
Unemployment	12.8	12.5	11.4	10.8	11.0
Literacy total (% of ages 15 and above)	..	50.7
Literacy female (% of ages 15 and above)	..	38.3
Under 5 mortality rate, %	..	4.3	3.9
Fiscal Sector					
Total revenues, % of GDP ¹	25.0	24.7	24.5	25.1	26.4
Total expenditure, % of GDP excl. Hassan II Fund	31.1	29.6	29.9	30.5	31.6
Central govt. balance, % of GDP	-5.6	-4.5	-4.9	-4.6	-6.2
Central govt. balance, % of GDP ²	-5.7	-4.7	-5.3	-4.9	..
Central govt. balance, % of GDP ³	0.4	-4.5	-2.5	-2.6	..
Total Government Debt, % of GDP	74.7	71.4	68.5	66.4	69.9
Monetary sector					
Private Sector Credit (% change)	4.0	3.8	8.3	8.6	9.1
Private Sector Credit as % of total credit	70.9	70.8	72.5	75.2	77.9
Broad money (M3), % yoy	14.2	6.3	8.6	7.6	5.8
Degree of Monetisation (M3/GDP, %)	85.5	87.7	90.1	93.7	94.3
External sector					
Current account balance, % of GDP	4.8	4.1	3.6	2.2	-0.9
Trade balance, % of GDP	-8.9	-8.5	-9.9	-13.0	-16.0
Foreign direct investment flows, % of GDP	8.0	1.3	5.3	1.6	2.5
Import cover (months)	8.2	9.1	10.4	10.0	8.6
External Vulnerability					
Total external debt, % of GDP	47.8	40.9	35.1	30.8	30.2
Debt Service Ratio ⁴	16.2	16.5	14.2	12.8	10.6
Gross reserves (USD billions, eop)	8.4	10.1	13.8	16.3	16.0
Reserves/M3	28.4	31.3	34.2	35.1	..
Financial sector					
Short-term interest rate ⁵	4.4	3.0	3.2	2.4	..
Exchange rate (per USD, avg.)	11.3	11.02	9.57	8.97	..
Exchange rate (per EUR, avg)	10.1	10.4	10.8	11.0	..
Real effective exchange rate (1992=100)	112.1	111.4	109.5	112.4	..

Sources: Bank Al-Maghrib, Ministry of Finance and Privatisation, IMF, World Bank, EIU.

¹ Includes tariffs earmarked for food subsidies and revenues of the road fund.

² Including Hassan II Fund.

³ Including Hassan II Fund and privatisation revenues.

⁴ Percentage of exports of goods, nonfactor services and MRE (Public and publicly guaranteed debt, excl. early amortization on account of debt swaps).

⁵ Avg. money market rate, %.

Annexe 5: Abréviations et acronymes

AA	Accord d'association (avec l'Union européenne)
AFD	Agence française de développement
AMF	Accords multifibres
APD	Aide publique au développement
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAS	Country assistance strategy (BM)
CE	Commission européenne
DSP	Document de Stratégie par Pays
EB	Exercice budgétaire
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'Investissement et de partenariat
FMI	Fonds monétaire international
GTZ	Office allemande de la coopération technique
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
IER	Instance Equité et Réconciliation
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
MENA	Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
M€	Millions d'euros
NU	Nations Unies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
P3A	Programme d'accompagnement de l'accord d'association
2PA	Programme d'accompagnement du Plan d'action voisinage
PAE	Programme actif de l'emploi
PAV	Plan d'action de la politique européenne de voisinage
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PME	Petite et moyenne entreprise
PNP	Prêts non performants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
R&D	Recherche et Développement
S&E	Suivi et Evaluation
SWAP	Approche sectorielle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
ZLE	Zone de libre échange